

Spécifications techniques des échanges électroniques

Version 2

Dernière mise à jour : 18 décembre 2018

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE SIMPLIFIÉE DES ÉCHANGES DE DOCUMENTS INFORMATISÉS	4
2. SPÉCIFICATIONS DES ÉQUIPEMENTS REQUIS ET DES CONFIGURATIONS MINIMALES	5
2.1. POSTES DE TRAVAIL ET INFRASTRUCTURES RÉSEAUX	5
2.2. AUTRES CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES	6
2.3. ADRESSE URL DU SITE INFORMATIONNEL DONNANT ACCÈS AU SITE TRANSACTIONNEL	7
2.4. DURÉE D'UNE SESSION	7
3. SPÉCIFICATIONS	8
3.1. SPÉCIFICATIONS POUR LA MISE EN PLACE DU MODÈLE DE CONFIANCE	8
3.1.1. <i>Mécanismes de gestion des accès</i>	8
3.1.2. <i>Gestion des privilèges par une meilleure gestion des profils d'accès</i>	8
3.1.3. <i>Mécanismes de contrôle et de suivi</i>	8
3.1.4. <i>Adaptations requises aux réseaux et aux postes de travail</i>	9
3.2. SPÉCIFICATIONS RELATIVES À L'INFRASTRUCTURE À CLÉ PUBLIQUE GOUVERNEMENTALE (ICPG)	10
3.2.1. <i>Niveau de cryptage 128 bits</i>	10
3.2.2. <i>« Cookies » acceptés</i>	10
3.2.3. <i>Scripts activés</i>	10
3.2.4. <i>Modification de l'horloge</i>	10
3.3. SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS DE CONTRÔLE	11
3.3.1. <i>Structure du fichier de contrôle</i>	11
3.4. SPÉCIFICATIONS DES FICHIERS DES AVIS DE PAIEMENT FACTURÉS	11
3.4.1. <i>Description des fichiers produits par la SAAQ</i>	11
3.4.2. <i>Production des fichiers à la suite des corrections apportées à la facturation</i>	12
3.4.3. <i>Période de conservation des fichiers</i>	12
3.5. SPÉCIFICATIONS POUR LA REPRISE EN CAS DE SINISTRE MAJEUR AU SIÈGE SOCIAL DE LA SAAQ	12
4. FUSION DE COURS MUNICIPALES	13
5. DESCRIPTION DES FICHIERS DE DOCUMENTS DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, D'ATTESTATION	14
5.1. TRANSACTION 783 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	14
5.1.1. <i>Principes généraux</i>	14
5.1.2. <i>Format de la transaction « 783 – Demande de renseignements » Lien Web</i>	18
5.1.3. <i>Format de la transaction « 783 – Demande de renseignements » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)</i>	20
5.1.4. <i>Particularités liées à l'échange de documents informatisés</i>	22
5.2. TRANSACTION 784 – RÉPONSE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	24
5.2.1. <i>Principes généraux</i>	24
5.2.2. <i>Format de la transaction « 784 – Réponse aux demandes de renseignements » Lien Web</i>	29
5.2.3. <i>Format de la transaction « 784 – Réponse aux demandes de renseignements » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)</i>	36
5.2.4. <i>Signification des codes d'erreur pour les demandes de renseignements</i>	43
5.3. TRANSACTION 786 – DEMANDES D'ATTESTATION	45
5.3.1. <i>Principes généraux</i>	45
5.3.2. <i>Format de la transaction « 786 – Demandes d'attestation »</i>	45
5.3.3. <i>Format de la transaction « 786 – Demandes d'attestation » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et NJE (MJQ seulement)</i>	46
5.4. TRANSACTION 787 – RÉPONSE DES DEMANDES D'ATTESTATION	46
5.4.1. <i>Principes généraux</i>	46

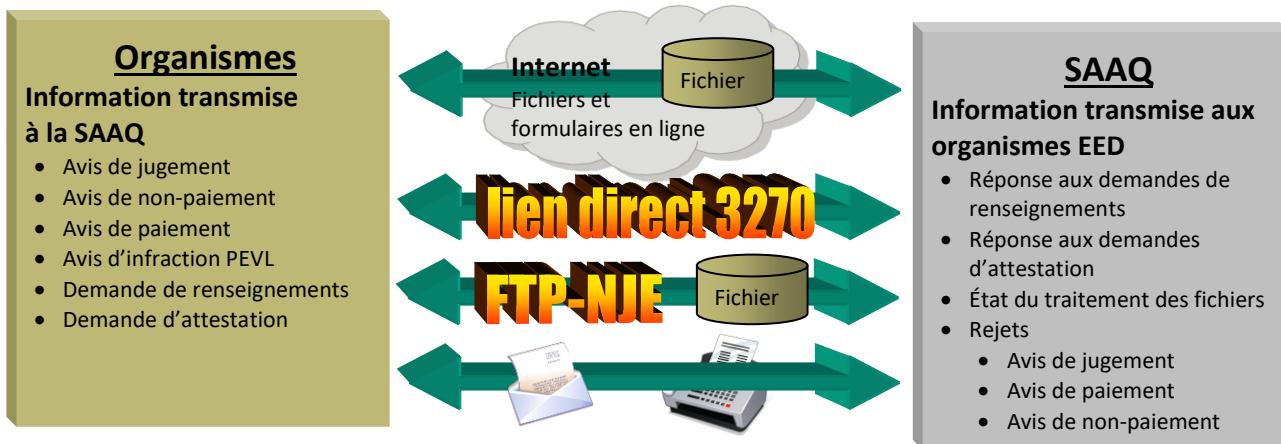
6. DESCRIPTION DES FICHIERS DE DOCUMENTS « AVIS DE JUGEMENT », « AVIS DE JUGEMENT EN ERREUR », « DOSSIER AMENDE », « DOSSIER AMENDE EN ERREUR »	47
6.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	47
6.1.1. <i>Structure des fichiers</i>	47
6.1.2. <i>Valeurs par défaut</i>	47
6.2. TRANSACTION 780 – AVIS DE JUGEMENT.....	48
6.2.1. <i>Format de la transaction « 780 – Avis de jugement » Lien Web</i>	48
6.2.2. <i>Format de la transaction « 780 – Avis de jugement » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)</i>	49
6.3. TRANSACTION 781 – AVIS DE JUGEMENT EN ERREUR	51
6.3.1. <i>Format de la transaction « 781 – Avis de jugement en erreur »</i>	51
6.3.2. <i>Format de la transaction « 781 – Avis de jugement en erreur » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)</i>	52
6.3.3. <i>Signification des codes d'erreur pour les avis de jugement en erreur</i>	53
6.4. TRANSACTION 782 – DOSSIER AMENDE	57
6.4.1. <i>Format de la transaction « 782 – dossiers Amende »</i>	57
6.4.2. <i>Format de la transaction « 782 – dossiers Amende » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)</i>	58
6.5. TRANSACTION 785 – DOSSIER AMENDE EN ERREUR	59
6.5.1. <i>Format de la transaction « 785 – dossiers amende en erreur »</i>	59
6.5.2. <i>Format de la transaction « 785 – dossiers amende en erreur » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)</i>	60
6.5.3. <i>Signification des codes d'erreur pour les dossiers amendes</i>	61
6.6. TRANSACTION 790 – AVIS D'INFRACTION PECVL.....	62
7. DESCRIPTION DES DONNÉES	63
8. NOUS JOINDRE	77
9. ANNEXES	78
9.1. LE CHAMP NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE	79
9.1.1. <i>Description du champ Numéro de permis de conduire</i>	79
9.1.2. <i>Formats sous lesquels inscrire un numéro de permis</i>	79
9.1.3. <i>Cas où le numéro de permis est incomplet</i>	79
9.1.4. <i>Situations</i>	79
9.1.5. <i>Exemples</i>	80
9.2. LE CHAMP NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	81
9.2.1. <i>Description du champ Numéro de référence</i>	81
9.2.2. <i>Format sous lequel inscrire un numéro de référence</i>	81
9.2.3. <i>Exemples</i>	81
9.3. VALEURS PERMISES POUR CERTAINS CHAMPS	82
9.3.1. <i>Natures d'infractions à transmettre à la SAAQ par avis de jugement</i>	83
9.3.2. <i>Codes à deux positions pour les provinces et les États</i>	87
9.4. EXCEPTIONS (COMMENTAIRE P.2)	87
9.4.1. <i>Personnes-ressources</i>	88

1. INTRODUCTION

Ce document a pour but de fournir l'information requise à l'intégration et à l'utilisation du mode d'échange informatisé de renseignements de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Il s'adresse principalement aux organismes regroupés sous l'appellation Organismes EED (Échanges électroniques de données), soit les municipalités, les cours municipales, les municipalités régionales de comté (MRC), le ministère de la Justice du Québec (MJQ), le Bureau des infractions et amendes (BIA) ainsi que d'autres ministères et organismes avec lesquels la SAAQ effectue des échanges au moyen de ses liens Internet, FTP et NJE et des transactions 3270.

1.1. Représentation graphique simplifiée des échanges de documents informatisés



2.

SPÉCIFICATIONS DES ÉQUIPEMENTS REQUIS ET DES CONFIGURATIONS MINIMALES

2.1. Postes de travail et infrastructures réseau

Les équipements qui seront utilisés afin d'accéder aux services EED de la SAAQ devront correspondre aux normes suivantes afin que la SAAQ garantisse le bon fonctionnement :

Équipement requis	
Micro-ordinateur	Ordinateur de type PC (32 bits ou 64 bits) ou compatible
Configuration minimale	
Système d'exploitation	Versions recommandées, soutenues et testées par la SAAQ : → Windows 8 → Windows 7 → Windows Vista → Windows XP (supporté jusqu'au 31 mars 2014) Version permise dont le soutien n'est plus supporté : → Windows 2000
Navigateur Internet	Microsoft Internet Explorer (32 bits ou 64 bits) – respecter les contraintes de compatibilité suivantes : → Internet Explorer 10 est compatible avec Windows 7 et Windows 8 → Internet Explorer 9 est compatible avec Windows Vista et Windows 7 → Internet Explorer 8 est compatible avec Windows XP, Windows Vista et Windows 7 → Internet Explorer 7 est compatible avec Windows XP et Windows Vista → Support du chiffrement 128 bits → Acceptation des fichiers témoins (cookies) → Activation des scripts
Logiciel	Adobe Reader (Acrobat Reader) – respecter les contraintes de compatibilité suivantes : → Adobe Reader X (10.1.4) à XI (11.0.03) est compatible avec Windows XP, Windows Vista et Windows 7 et Windows 8 → Adobe Reader 9.2 à X (10.1.3) est compatible avec Windows XP, Windows Vista et Windows 7 → Adobe Reader 8 à 9.1 est compatible avec Windows XP et Windows Vista Versions permises dont le soutien n'est plus supporté : → Adobe Reader 7 est compatible avec Windows XP SP2 et SP3 → Adobe Reader 6 est compatible avec Windows XP SP2 et SP3

Nous vous recommandons d'utiliser une version stable de ces logiciels : la SAAQ n'offre aucun soutien technique sur les versions d'essai ou en cours de développement (Alpha, Bêta, RC).

La SAAQ n'offre pas les services EED pour les autres configurations (Windows 95, 98, NT, ME, Internet Explorer versions 6.X et 5.X, Google Chrome, Mozilla Firefox, Safari, Opera, Netscape et Macintosh).

2.2. Autres considérations techniques

Autres exigences et considérations techniques	
Branchement Internet	Nous vous recommandons de choisir un fournisseur Internet qui offre une garantie quant à la fiabilité de son service et à la rapidité de transmission des données en période de pointe. Une connexion par modem 56 kb est un minimum. Il est recommandé d'utiliser un lien haute vitesse, car il offre la meilleure performance.
Contrôle d'accès aux infrastructures	L'organisme qui adhère aux services SAAQclic-EED doit s'engager à installer les postes de travail qui auront accès aux services en ligne dans un endroit : <ul style="list-style-type: none">→ où l'accès visuel aux affichages (aux écrans) est impossible depuis un lieu public;→ où la circulation des personnes est contrôlée.
Logiciel antivirus	L'organisme doit doter les infrastructures (poste de travail ou serveur) qui communiquent avec la SAAQ d'un logiciel antivirus. <ul style="list-style-type: none">→ La gestion de l'outil antivirus doit assurer que le fichier de signature est maintenu à jour en permanence.→ L'outil devra s'assurer que le fichier transmis à la SAAQ est intègre.→ L'utilisateur ne devra pas avoir la possibilité de désactiver l'outil antivirus.
Protection contre les réseaux externes	L'organisme doit protéger les infrastructures (poste de travail ou serveur) qui communiquent avec la SAAQ par l'utilisation d'un coupe-feu (<i>Firewall</i>). Le coupe-feu doit laisser le port 443 ouvert sur les serveurs. Il doit également permettre l'accès aux sites de la SAAQ.
Taille des fichiers transmis et reçus	La taille des fichiers est actuellement limitée à 5 mégaoctets (MEG) afin d'assurer une utilisation optimale du service EED et d'éviter certaines erreurs qui pourraient survenir lors du transfert (fichiers corrompus, système qui boucle indéfiniment, etc.). Compte tenu de la taille des fichiers actuellement transmis par les organismes, cette limite est amplement suffisante et répond à l'ensemble des organismes. Advenant que la taille d'un fichier envoyé par un organisme dépasse cette limite, un message d'erreur sera transmis par la SAAQ et le fichier ne sera pas traité. Les organismes auront alors la possibilité de scinder le fichier ou de le transmettre en utilisant un autre moyen (CD-ROM, clé USB, disque dur externe, etc.) et ce, après entente avec le pilote du système EED à la SAAQ.

Logiciels à éviter	<p>Pour prévenir des problèmes d'accès aux services SAAQclic-EED, il faut éviter d'utiliser tout logiciel qui modifie l'horloge interne de l'ordinateur durant l'utilisation des services EED.</p> <p>De plus, afin de ne pas créer certains problèmes liés à la sécurité de la communication, il est recommandé de ne pas utiliser de logiciels tels que « KAZAA », « WEBSHOT » ou tout autre logiciel ou site Internet pouvant installer des logiciels espions (<i>spywares</i>) sur les postes de travail.</p> <p>Afin d'en vérifier la présence ou d'éliminer ces logiciels espions, il existe de nombreux logiciels gratuits disponibles sur Internet.</p>
---------------------------	---

2.3. **Adresse URL du site informationnel donnant accès au site transactionnel**

L'adresse suivante doit être autorisée par votre garde-barrière :

<https://saaq.gouv.qc.ca/saaqclic-eed/>

Il est à noter que cette adresse n'est pas publiée sur le Web, ne peut pas être obtenue à partir des moteurs de recherche et n'est pas accessible à partir des sites du gouvernement du Québec ou de la SAAQ. Toutefois, tous les utilisateurs d'Internet qui connaissent cette adresse ont accès au site informationnel sans aucune restriction, car celui-ci ne contient aucune information confidentielle.

Afin d'accéder au site transactionnel, la sécurité est assurée par une infrastructure à clé publique gouvernementale (ICPG) qui limite l'accès aux seuls employés désignés par l'organisme.

L'adresse suivante doit également être autorisée par votre garde-barrière afin que les employés désignés puissent activer leur certificat au MJQ :

<https://si1.infocles.justice.gouv.qc.ca/sas/>

2.4. **Durée d'une session**

Une période de 10 minutes d'inactivité met fin automatiquement à la session et l'employé perd les données de la page en cours. Si la session est coupée à la suite de l'expiration du délai de 10 minutes, l'employé doit se connecter à nouveau et le système ramène automatiquement l'employé au menu des services.

De plus, même si les services sont utilisés de façon continue, la session sera automatiquement coupée après 2 heures d'activités. L'employé doit se connecter à nouveau et le système ramène automatiquement l'employé au menu des services.

3. SPÉCIFICATIONS

3.1. Spécifications pour la mise en place du modèle de confiance

La mise en place du modèle de confiance implique plusieurs éléments de nature administrative et légale pour les organismes EED, mais sur le plan strictement technique, les éléments suivants sont à considérer :

3.1.1. Mécanismes de gestion des accès

La sécurité sera assurée par l'infrastructure à clé publique gouvernementale (ICPG) pour les services Web de la SAAQ. Tout utilisateur du site transactionnel doit préalablement être autorisé par le responsable des employés désignés de l'entente de l'organisme EED afin d'obtenir un certificat numérique conformément aux processus opérationnels établis pour la délivrance et la gestion des certificats.

Les organismes EED doivent mettre en place les mécanismes requis afin de ne divulguer les renseignements communiqués par la SAAQ qu'aux personnes sous sa responsabilité (autant les employés internes que les fournisseurs externes) et seulement dans la mesure où l'exercice de leur fonction le requiert.

3.1.2. Gestion des privilèges par une meilleure gestion des profils d'accès

Des profils d'accès seront attribués par la SAAQ aux employés désignés en fonction des demandes d'accès transmises par le responsable des employés désignés de l'entente de l'organisme EED.

- Profil pour l'échange de fichiers (aucun contenu)

Important : Le service d'envoi et de réception de fichiers ne permet pas de voir le contenu des fichiers. Toutefois, nous recommandons à la municipalité de prendre les dispositions nécessaires pour protéger l'accès aux fichiers à l'intérieur de son environnement informatique. Si l'accès à ces fichiers n'est pas protégé, toute personne qui a accès à ces fichiers, y compris la personne qui est autorisée au service « Envoi et réception de fichiers », pourrait facilement consulter et même modifier le contenu du fichier à partir de son poste de travail.

- Pour les avis de jugement, paiement, non-paiement et infraction PECVL
- Profil pour les demandes de renseignements
- Profil pour les demandes d'attestation
- Profil pour les fichiers des avis de paiement facturés

3.1.3. Mécanismes de contrôle et de suivi

- Les organismes EED devront introduire les éléments d'informations dans les fichiers transmis et les saisir dans le panorama de la transaction GDID au central (lien 3270).
- Les organismes EED devront produire les rapports de contrôle et les transmettre à la SAAQ.
- Les organismes EED doivent mettre en place et maintenir un registre contenant toute l'information requise pour lui permettre de retracer les dossiers à l'origine des demandes de renseignements.
- Les organismes EED doivent mettre en place les mesures nécessaires pour effectuer, de façon périodique, les vérifications afin de s'assurer du respect des dispositions de l'entente

et plus particulièrement afin d'assurer la protection des renseignements communiqués par la SAAQ.

3.1.4. Adaptations requises aux réseaux et aux postes de travail

Les infrastructures technologiques et leur cadre de gestion doivent répondre aux exigences légales auxquelles est assujetti l'organisme municipal, notamment en ce qui concerne la protection des renseignements personnels sur tout le cycle de vie des données (conservation, copie et destruction).

La SAAQ recommande l'utilisation des mécanismes de sécurité suivants au sein de l'organisme municipal afin de protéger les communications avec la SAAQ :

3.1.4.1. *Contrôle d'accès aux infrastructures*

L'accès aux infrastructures de l'organisme municipal doit être contrôlé par l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe. Les politiques entourant la gestion de l'identifiant et du mot de passe devront être mis en place pour protéger l'identifiant :

- Nombre invalide de tentatives d'authentification limitées à un maximum de 3;
- Durée de vie et composition du mot de passe afin de le rendre suffisamment robuste (longueur minimum de 7 caractères, renouvellement tous les 30 jours);
- Désactivation du code d'accès après une période d'inactivité.

L'organisme EED doit s'engager à installer les postes de travail qui accèdent aux services de la SAAQ dans un endroit qui rend impossible l'accès visuel aux affichages depuis un lieu public ou depuis un lieu où la circulation des personnes n'est pas contrôlée.

3.1.4.2. *Intégrité des environnements*

L'organisme municipal doit se doter d'un logiciel antivirus sur les infrastructures qui communiquent avec la SAAQ :

- La gestion de l'outil antivirus doit assurer que le fichier de signature est maintenu à jour en permanence;
- L'outil devra s'assurer entre autres que le fichier transmis à la SAAQ est intègre;
- L'utilisateur ne devrait pas avoir la possibilité de désactiver l'outil.

3.1.4.3. *Protection contre les réseaux externes*

Les infrastructures (poste ou serveur) qui communiquent avec la SAAQ doivent être isolées des réseaux externes (ex. : Internet) par l'utilisation de garde-barrière ou tout autre mécanisme équivalent.

- Les règles de contrôle devraient assurer que seuls les flux de communication requis pour les échanges avec la SAAQ et le ministère de la Justice sont autorisés.

3.2. Spécifications relatives à l'infrastructure à clé publique gouvernementale (icpg)

Dans le cadre des services EED, les certificats numériques sont délivrés par le ministère de la Justice. La solution de sécurité est basée sur les technologies Web. Les clés et le certificat de l'employé sont contenus dans un fichier (ayant une extension « .epf ») qui devra être conservé de façon sécuritaire par l'employé désigné. Seul celui-ci devra avoir accès à ce fichier. Les certificats peuvent donc être conservés sur le disque dur du poste de travail, dans un répertoire sécurisé et privé sur le réseau bureautique de l'organisme ou sur une clé USB. Si la clé USB est utilisée, elle doit être rangée de façon à ne pas être disponible à toute personne autre que l'employé désigné.

Afin d'accéder au site transactionnel à l'aide d'une clé ICPG (certificat), il importe de vérifier que le navigateur Web utilisé présente les propriétés suivantes :

3.2.1. Niveau de cryptage 128 bits

Pour assurer la sécurité des échanges électroniques sur le présent site Web, il est nécessaire d'utiliser un navigateur Web doté d'un dispositif de cryptage à 128 bits. Afin de le vérifier, sélectionner l'option « À propos de (nom du navigateur Web) » du menu « Aide » ou « ? » de votre navigateur Web. Le niveau de cryptage devrait se situer sous le numéro de version dans la fenêtre apparaissant à l'écran.

Si le niveau de cryptage du navigateur Web n'est pas de 128 bits, il suffit de télécharger et d'installer la mise à jour appropriée (Internet Explorer 10).

3.2.2. « Cookies » acceptés

Les « cookies » sont de petits fichiers permettant à un navigateur Web de retrouver certains éléments d'information. Le navigateur Web utilisé doit les accepter pour transiger avec le service EED. Pour vérifier si le navigateur Web accepte les « cookies », suivre les étapes correspondant à la version utilisée.

Internet Explorer 7, 8, 9 et 10 : dans le menu « Outils », sélectionner la rubrique « Options Internet... ». Dans l'onglet « Confidentialité », sélectionner le bouton « Avancé », cocher la case « Ignorer la gestion automatique des cookies », activer le bouton « Accepter » dans la colonne « Cookies internes », puis cocher la case « Toujours autoriser les cookies de la session ».

3.2.3. Scripts activés

Les scripts sont des outils de programmation permettant la création de diverses fonctionnalités sur Internet et ils doivent être activés pour que l'utilisateur puisse transiger avec le service EED. Cette vérification est similaire à celle pour les « cookies » et varie selon le navigateur Web utilisé.

Internet Explorer 7, 8, 9 et 10 : dans le menu « Outils », sélectionner la rubrique « Options Internet ». Dans l'onglet « Sécurité », sélectionner le bouton « Personnaliser le niveau... », puis activer le bouton « Scripts ASP ».

3.2.4. Modification de l'horloge

Pour prévenir des problèmes d'accès aux services SAAQclic-EED, il faut éviter d'utiliser tout logiciel qui modifie l'horloge interne de l'ordinateur durant l'utilisation des services EED.

De plus, pour éviter de créer certains problèmes liés à la sécurité de la communication, il est recommandé de ne pas utiliser de logiciel de partage de fichiers sur les postes de travail. Il existe de nombreux logiciels gratuits disponibles sur Internet pour vérifier la présence de ces logiciels ou les éliminer.

3.3. Spécifications des fichiers de contrôle

Les organismes EED devront produire et transmettre, sur demande de la SAAQ, un fichier contenant les numéros de constat d'infraction (municipalités) ou les numéros de référence (autres organismes EED) produits par l'organisme et pour lesquels une demande de renseignements aura été effectuée à la SAAQ au cours d'une période donnée (normalement deux fois par année).

Advenant le cas où l'organisme n'est pas en mesure d'indiquer l'ensemble des constats d'infractions ayant fait l'objet d'une demande de renseignements à la SAAQ (notamment celles réalisées à l'aide du formulaire Web ou de la transaction 3270), l'organisme devra transmettre la liste de tous les constats produits pour la période par l'organisme.

3.3.1. Structure du fichier de contrôle

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis
2 Type d'enregistrement EED	Alpha	2	4	5	Requis
3 Numéro de référence	Alpha	16	6	21	Requis
4 Date de référence	Num	8	22	29	Requis Format : SSAAMMJJ

3.4. Spécifications des fichiers des avis de paiement facturés

La SAAQ produit de façon mensuelle deux fichiers contenant l'information sur les avis de paiement qui ont été facturés. Ces fichiers permettent aux organismes d'obtenir le détail des avis de paiement, la facture ne présentant que le nombre total d'avis facturés.

3.4.1. Description des fichiers produits par la SAAQ

Fichier formaté : Ce fichier est un fichier plat (extension « .txt ») pouvant être imprimé tel quel. Il contient en plus du détail des avis de paiement d'amende, les titres, les intitulés et les en-têtes.

Fichier structuré : Ce fichier est un fichier plat (extension « .txt ») avec une structure spécifiant les éléments de données selon leur position. Il est donc possible d'introduire ce fichier dans le système de l'organisme si cela est nécessaire ou de le manipuler avec un tableur (Excel) afin de le trier ou d'en améliorer la présentation visuelle.

Enregistrement de type 01

Détail de l'avis de paiement facturé

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	FAP
2 Type d'enregistrement EED	Alpha	2	4	5	01
3 Numéro de compte	Alpha	5	6	10	
4 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	11	13	
5 Numéro de référence	Alpha	16	14	29	
6 Numéro d'identification de la personne	Alpha	13	30	42	
7 Date de réception du paiement	Alpha	8	43	50	Format : SSAAMMJJ
8 Coût unitaire	Num	8	51	58	Format9999v9999

Enregistrement de type 02
Aucun avis de paiement facturé

N°	Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
		Type	Long	De	À	Remarques
1	Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	FAP
2	Type d'enregistrement EED	Alpha	2	4	5	02
3	Message	Alpha	50	6	55	

3.4.2. Production des fichiers à la suite des corrections apportées à la facturation

Lors d'une correction concernant la facturation des avis de paiement d'un organisme, deux nouveaux fichiers d'avis de paiement facturés seront produits. Il s'agit alors de nouveaux fichiers qui viennent remplacer ceux produits préalablement. Aucune information des changements apportés n'est disponible, il s'agit d'une nouvelle liste des AP facturés pour la période.

3.4.3. Période de conservation des fichiers

Les fichiers seront conservés pour une période d'un an.

3.5. Spécifications pour la reprise en cas de sinistres majeurs au siège social de la SAAQ

Lors des situations de reprise – non-disponibilité de la plate-forme intermédiaire (Web) de la SAAQ durant une longue période – la SAAQ a prévu le mode de fonctionnement suivant :

- Les fichiers devront être transmis à la SAAQ par l'organisme EED par la poste sur un support informatique, tel qu'un CD-ROM, une clé USB, un disque dur externe, etc., et ce, après entente avec le pilote du système EED à la SAAQ.
- Les échanges électroniques (FTP et NJE) sont maintenus avec les cours municipales de Montréal et Québec ainsi qu'avec les palais de justice.
- Les demandes de permis restreint liées aux points d'inaptitude transmises par les cours municipales et les palais de justice sont traitées en reprise.
- Les événements judiciaires dont l'effet est d'annuler l'infraction (ex. : les sursis accordés, les rétractations de jugement acceptées, etc.) sont traités en reprise et ils devront être transmis par télécopieur.
- Seules les infractions au Code criminel et les demandes de permis restreint liées aux points d'inaptitude transmises par les cours municipales et les palais de justice sont traitées en reprise.
- Seuls les avis de paiement des amendes transmis par les cours municipales et les palais de justice sont traités en mode reprise. On demande d'ailleurs aux cours municipales de ne plus nous transmettre les avis de non-paiement en reprise.

Seules les transactions suivantes seront traitées en mode reprise :

- 782 – Dossier amende

De son côté, la SAAQ retournera une liste des transactions en erreur sur papier (par télécopieur) seulement pour les transactions suivantes :

- 785 – Dossier amende en erreur

Tous les autres types de transactions reçus des organismes EED avant le sinistre seront accumulés dans nos systèmes. Dès que les systèmes seront de nouveau disponibles, les transactions seront traitées normalement par les systèmes de la SAAQ.

4.

FUSION DE COURS MUNICIPALES

Il est obligatoire de contacter le pilote responsable de l'EED à la suite d'une fusion de cours municipales, et ce, afin que celui-ci vous indique le scénario à mettre en place compte tenu de votre contexte pour le traitement des nouveaux et anciens dossiers. Par la suite, il est essentiel de revoir l'entente administrative avec le responsable des ententes à la SAAQ.

- Intégrer les anciens dossiers ANP des villes fusionnées dans un seul système informatique;
- Modifier les numéros de causes ou le numéro de l'organisme émetteur (nouvelles numérotations) pour les rendre conformes à ceux de la nouvelle ville;
- Transmettre un fichier Excel des anciens et nouveaux numéros de cause ou du numéro d'organisme émetteur à la SAAQ selon un format préétabli;
 - Les dossiers à la SAAQ devront aussi être ajustés pour les rendre conformes avec les changements faits par l'organisme;
 - La SAAQ recevra donc des AP sur des ANP ayant le numéro d'organisme de la ville responsable avec le numéro de cause de la ville responsable;
 - La SAAQ effectuera aussi des ajustements pour les autres systèmes avec lesquels l'organisme transige : PECVL, CSU, GDI et ACF, sans oublier l'ajustement des ententes.

Ce scénario nécessite beaucoup de coordination entre l'organisme et la SAAQ.

5.

DESCRIPTION DES FICHIERS DE DOCUMENTS DE DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, D'ATTESTATION

Cette section porte sur la description des fichiers 783, 784 et 786 et du retour des 787, soit les demandes de renseignements, les réponses aux demandes de renseignements, les demandes d'attestation et les réponses aux demandes d'attestation.

5.1. Transaction 783 – demande de renseignements

Un type de dossier à extraire correspond à l'information que vous désirez recevoir afin de répondre à vos besoins. C'est de votre responsabilité de déterminer l'information que la SAAQ doit vous retourner. Sans égard au critère de recherche mentionné, vous pouvez obtenir de l'information sur le dossier immatriculation, le dossier permis de conduire ou le dossier adresse de la personne.

Il est à noter que le dossier adresse est également contenu dans les dossiers immatriculation et permis de conduire. Seuls ces trois types d'information peuvent être retournés aux villes et aux municipalités. Aucun autre type d'information ne peut être obtenu via une demande de renseignements.

5.1.1. Principes généraux

Le fichier d'entrée contient des enregistrements de longueur fixe. Lorsque requis, un champ FILLER doit être ajouté pour uniformiser la longueur de tous les enregistrements à 202 positions. Il est important de noter que les données de ce fichier doivent être dans un format de majuscules non accentuées.

Les enregistrements que vous devez créer peuvent être de cinq types différents, soit les types 00, 01, 03, 04 et 05.

Afin de vous permettre de créer vos enregistrements de façon conforme, une description détaillée de chacun d'eux est faite dans les sections 5.1.2 et 5.1.3. Tous les champs décrits doivent être créés en respectant les positions, les longueurs et le type de champ (numérique ou alphanumérique). Le tableau ci-dessous montre les types d'enregistrements possibles et le contenu sommaire, mais essentiel, de chacun d'eux.

Type	Contenu de l'enregistrement
00	Identification du demandeur et description du type de recherche à être effectué
01	Numéro d'identification de la personne (NIP)
02	Nom, prénom et date de naissance
04	Numéro d'identification du véhicule (NIV)
05	Numéro de plaque

L'enregistrement de type 00 sert à indiquer les spécifications de recherches choisies alors que les enregistrements de type 01 à 05 contiennent les critères de recherche proprement dits, c'est-à-dire l'ensemble des données à partir desquelles on désire obtenir de l'information.

Vous pouvez obtenir des informations sur l'immatriculation et sur l'adresse à partir de chacun des critères de recherche. Par contre, seuls les critères de recherche 01 et 03 permettent d'obtenir des informations sur le permis de conduire. Voici un tableau résumant toutes les combinaisons possibles :

Critères de recherche				
	NIP (01)	Nom, prénom, date de naissance (03)	NIV (04)	Plaque (05)
Dossier à extraire	Immatriculation (I)	oui	oui	oui
	Permis de conduire (P)	oui	oui	non
	Adresse (A)	oui	oui	oui

La section suivante vous présente et vous décrit la liste de certaines informations transmises pour chaque type de dossier à extraire (l'information qui vous est retournée par la SAAQ).

Le fichier d'entrée que vous allez créer sera une suite continue d'enregistrements dont très peu seront du type 00 et la majorité de type 01 à 05. L'exemple qui suit montre la séquence des types d'enregistrements qui seraient créés sur le fichier pour une recherche à partir de 10 numéros de plaque.

Exemple : 00 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05

Si, en plus, vous désiriez faire une recherche à partir de quatre numéros d'identification personne (NIP), la séquence des types d'enregistrements créés serait la suivante :

Exemple : 00 05 05 05 05 05 05 05 05 05 00 01 01 01 01

L'enregistrement de type 00 doit figurer en premier lieu sur le fichier. Il sert à vous identifier et à indiquer à nos applications les spécifications de recherche sélectionnées. Il doit être créé en respectant fidèlement la description faite dans les pages qui suivent.

Afin que les recherches soient bien exécutées, les Fs 1, 2, 14, 15 et 16 doivent avoir la ou l'une des valeurs décrites dans le tableau ci-dessous.

No	Description du champ	Valeurs obligatoires
1	TYPE-ENREGISTREMENT	00
2	NO-DEMANDEUR	NNNN ⁽¹⁾
14	NO-CRITERE-DE-RECHERCHE	01, 03, 04 ou 05
15	TYPE-DOSSIER	I, P ou A
16	TYPE-SORTIE	E (pour électronique)
17	COPIE-CONFORME	O ou N ⁽²⁾

(1) : Au champ 2, vous devez remplacer les NNNN par le n° de demandeur qui vous a été assigné.

(2) : Au champ 17, lorsque vous désirez obtenir un état de conformité pour votre demande, vous inscrivez un O dans cette position. Dans le cas contraire, vous inscrivez N.

Un seul enregistrement de type 00 doit exister sur le fichier tant que les spécifications de recherche demeurent inchangées. Dès que vous devez effectuer des recherches à partir de spécifications différentes, c'est-à-dire qu'une nouvelle valeur est assignée au NO-CRITERE-DE-RECHERCHE ou au TYPE-DOSSIER ou aux deux simultanément, un nouvel enregistrement de type 00 doit être créé, suivi des enregistrements contenant les données à rechercher.

Le type des enregistrements qui doivent venir à la suite de l'enregistrement de type 00 sont toujours déterminés par la valeur assignée au NO-CRITERE-DE-RECHERCHE (01 À 05) de l'enregistrement de type 00. À titre d'exemple, si à l'enregistrement de type 00, on a donné au NO-CRITERE-DE-RECHERCHE la valeur 05 (recherche par numéro de plaque), les enregistrements qui doivent suivre l'enregistrement de type 00 et contenir les numéros de plaque à rechercher seront obligatoirement de type 05.

Les enregistrements de type 01 à 05 contiennent les critères de recherche proprement dits, c'est-à-dire l'ensemble des données à partir desquelles vous désirez qu'une recherche soit effectuée. Reportez-vous aux pages qui suivent pour connaître la façon détaillée de construire ces enregistrements.

Un enregistrement de type 01 à 05 ne peut contenir qu'un seul critère de recherche, c'est-à-dire une seule donnée devant faire l'objet d'une recherche. Par exemple, si vous avez 300 numéros de plaque pour lesquels vous désirez obtenir le dossier immatriculation, vous devez :

- créer un enregistrement de type 00 en spécifiant : NO-CRITERE-DE RECHERCHE = 05 (recherche par plaque) et TYPE-DOSSIER = I (c'est-à-dire dossier immatriculation);
- créer à la suite de l'enregistrement de type 00 300 enregistrements de type 05 contenant un seul numéro de plaque à rechercher.

La séquence des informations contenues sur le fichier de sortie sera la même que celle utilisée lors de la formulation de vos demandes sur le fichier d'entrée. En fait, la SAAQ répond à vos demandes dans le même ordre que vous les avez formulées.

Afin d'illustrer ces principes, un exemple vous est fourni pour voir ensuite l'aspect du fichier d'entrée qui devrait être créé.

5.1.1.1. *Exemple d'une création d'un fichier d'entrée*

Vous désirez effectuer trois recherches distinctes, soit :

- A. Une recherche sur 250 numéros de plaque pour lesquels vous désirez obtenir les dossiers immatriculation correspondants.
- B. Pour ces mêmes 250 numéros de plaque, vous désirez obtenir ensuite les dossiers permis de conduire des propriétaires.
- C. À partir de 100 numéros d'identification de véhicule (NIV), vous désirez obtenir les dossiers adresse des propriétaires.

Pour effectuer correctement ces recherches, vous devez créer, dans l'ordre indiqué, les enregistrements suivants :

- A. Un enregistrement de type 00 où NO-CRITERE = 05 (recherche par N° PLAQUE), TYPE-DOSSIER = I (dossier IMMATRICULATION), suivi de 250 enregistrements de TYPE 05 contenant chacun un seul n° de plaque.

- B. Puisque les spécifications de recherche ont changé, un nouvel enregistrement de TYPE 00 doit être créé où NO-CRITERE = 05 (recherche par N° PLAQUE), TYPE-DOSSIER = P (dossier PERMIS CONDUIRE), suivi de 250 enregistrements de TYPE 05 contenant chacun un seul n° de plaque.
Vous devez répéter ces enregistrements même s'ils sont identiques à ceux déjà créés en A.
- C. Les spécifications de recherche ayant encore changé, un nouvel enregistrement de TYPE 00 doit être créé où NO-CRITERE = 04 (recherche par NIV), TYPE-DOSSIER = A (dossier ADRESSE), suivi de 100 enregistrements de TYPE 04 contenant chacun un seul NIV.

Voyons maintenant schématiquement l'aspect du fichier qui devrait être créé sur le ruban.

5.1.1.2. *Aspect du fichier*

	TYPE	CONTENU	COMMENTAIRES
A	00	NO-CRIT = 05	(Recherche par n° plaque)
		TYP-DOS = I	(Dossier Immatriculation)
	05	1 ^{er} n° de plaque	
	05	2 ^e n° de plaque	
	05	3 ^e n° plaque	
	05	...	
	05	...	
	05	250 ^e n° de plaque	1 ^{er} véhicule
B	00	NO CRIT = 05	(Recherche par n° plaque)
		TYP-DOS = P	(Dossier Permis conduire)
	05	1 ^{er} n° de plaque	
	05	2 ^e n° de plaque	
	05	3 ^e n° plaque	
	05	...	
	05	...	
	05	250 ^e n° de plaque	
C	00	NO-CRIT = 04	(Recherche par NIV)
		TYP-DOS = A	(Dossier Adresse)
	04	1 ^{er} n° identification du véhicule	
	04	2 ^e n° identification du véhicule	
	04	3 ^e n° identification du véhicule	
	04	...	
	04	...	
	04	100 ^e n° identification du véhicule	

5.1.2. Format de la transaction « 783 – Demande de renseignements » Lien Web

5.1.2.1. Type 00 – Critère de recherche Lien Web

RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT						
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 783
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Requis	Toujours 00
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	Requis	Le n° qui vous a été assigné
4 Nom complet du demandeur	Alpha	60	10	69	Requis	
5 Numéro civique porte	Alpha	5	70	74	Optionnel	
6 Numéro civique suffixe	Alpha	3	75	77	Optionnel	
7 Rue	Alpha	30	78	107	Optionnel	
8 Appartement	Alpha	6	108	113	Optionnel	
9 Municipalité	Alpha	30	114	143	Optionnel	
10 Case postale	Alpha	6	144	149	Optionnel	
11 Succursale postale	Alpha	10	150	159	Optionnel	
12 Code province	Alpha	2	160	161	Optionnel	
13 Pays	Alpha	30	162	191	Optionnel	
14 Code postal	Alpha	6	192	197	Optionnel	
15 Numéro du critère de recherche	Num	2	198	199	Requis	01, 03, 04 ou 05
16 Type de dossier	Alpha	1	200	200	Requis	I, P ou A
17 Type de sortie	Alpha	1	201	201	Requis	Toujours E, signifie EED
18 Copie conforme	Alpha	1	202	202	Requis	O : Oui (sortie sur liste) N : Non (sortie sur EDI)

5.1.2.2. Type 01 – Demandes de renseignements par numéro d'identification personne (NIP) Lien Web

RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT						
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 783
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Requis	Toujours 01
3 Numéro identification personne	Alpha	13	6	18	Requis	NIP
4 Espaces vides	Alpha	53	19	71	Requis	
5 Code usager organisme EED	Alpha	24	72	95	Requis	
6 Numéro de référence	Alpha	16	96	111	Requis	
7 Date de référence	Num	8	112	119	Requis	Format : AAAAMMJJ
8 Date création demande	Num	8	120	127	Requis	Format : AAAAMMJJ
9 Heure création demande	Num	6	128	133	Requis	Format : HHMMSS
10 Espaces vides	Alpha	69	134	202	Requis	Toujours à blanc

5.1.2.3. Type 03 – Demandes de renseignements par nom – prénom – date de naissance Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 783
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Requis	Toujours 03
3 Nom	Alpha	30	6	35	Requis	
4 Prénom	Alpha	30	36	65	Requis	
5 Date de naissance	num	6	66	71	Requis	Format : AAMMJJ (voir note 1)
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	72	95		
7 Numéro de référence	Alpha	16	96	111	Requis	
8 Date de référence	Num	8	112	119	Requis	Format : AAAAMMMJJ
9 Date création demande	Num	8	120	127	Requis	Format : AAAAMMMJJ
10 Heure création demande	Num	6	128	133	Requis	Format : HHMMSS
11 Espaces vides	Alpha	69	134	202	Requis	Toujours à blanc

Note 1 : Le numéro de lot (champ 1 à 3) doit être identique pour tous les enregistrements faisant partie d'un même lot.

5.1.2.4. Type 04 – Demandes de renseignements par numéro d'identification de véhicule (NIV)

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 783
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Requis	Toujours 04
3 Numéro d'identification véhicule	Alpha	17	6	22	Requis	NIV « n° de série du véhicule »
4 Espaces vides	Alpha	49	23	71		
5 Code usager organisme EED	Alpha	24	72	95	Requis	
6 Numéro de référence	Alpha	16	96	111	Requis	
7 Date de référence	Num	8	112	119	Requis	Format : AAAAMMMJJ
8 Date de création demande	Num	8	120	127	Requis	Format : AAAAMMMJJ
9 Heure création demande	Num	6	128	133	Requis	Format : HHMMSS
10 Espaces vides	Alpha	69	134	202	Requis	Toujours à blanc

5.1.2.5. Type 05 – Demandes de renseignements par numéro de plaque Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 783
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Requis	Toujours 05
3 Numéro de plaque	Alpha	8	6	13	Requis	Nº de plaque
4 Espaces vides	Alpha	58	14	71		
5 Code usager organisme EED	Alpha	24	72	95	Requis	
6 Numéro de référence	Alpha	16	96	111	Requis	
7 Date de référence	Num	8	112	119	Requis	Format AAAAMMMJJ
8 Date création demande	Num	8	120	127	Requis	Format AAAAMMMJJ
9 Heure création demande	Num	6	128	133	Requis	Format HHMMSS
10 Espaces vides	Alpha	69	134	202	Requis	Toujours à blanc

5.1.3. Format de la transaction « 783 – Demande de renseignements » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)

Les renseignements doivent être intégrés aux enregistrements des transactions 783 – Demandes de renseignements – Lien FTP et lien NJE qui seront transmises à la SAAQ.

5.1.3.1. *Type 00 – Critère de recherche Lien FTP et lien NJE*

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					Remarques
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	Requis	L'identifiant qui vous a été assigné
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	Requis	Toujours 00
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	Requis	Le numéro qui vous a été assigné
4 Nom complet du demandeur	Alpha	60	22	81	Requis	
5 Numéro civique porte	Alpha	5	82	86	Optionnel	
6 Numéro civique suffixe	Alpha	3	87	89	Optionnel	
7 Rue	Alpha	30	90	119	Optionnel	
8 Appartement	Alpha	6	120	125	Optionnel	
9 Municipalité	Alpha	30	126	155	Optionnel	
10 Case postale	Alpha	6	156	161	Optionnel	
11 Succursale postale	Alpha	10	162	171	Optionnel	
12 Code province	Alpha	2	172	173	Optionnel	
13 Pays	Alpha	30	174	203	Optionnel	
14 Code postal	Alpha	6	204	209	Optionnel	
15 Numéro du critère de recherche	Num	2	210	211	Requis	01, 03, 04 ou 05
16 Type de dossier	Alpha	1	212	212	Requis	I, P ou A
17 Type de sortie	Alpha	1	213	213	Requis	
18 Copie conforme	Alpha	1	214	214	Requis	

5.1.3.2. *Type 01 – Demandes de renseignements par numéro d'identification personne (NIP) Lien FTP et lien NJE*

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					Remarques
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Type du partenaire	Alpha	15	1	15	Requis	L'identifiant qui vous a été assigné
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	Requis	Toujours 01
3 Numéro identification personne	Alpha	13	18	30	Requis	NIP
4 Espaces vides	Alpha	53	31	83	Requis	
5 Code usager organisme EED	Alpha	24	84	107	Requis	
6 Numéro de référence	Alpha	16	108	123	Requis	
7 Date de référence	Num	8	124	131	Requis	Format : AAAAMMMJJ
8 Date création demande	Num	8	132	139	Requis	Format : AAAAMMMJJ
9 Heure création demande	Num	6	140	145	Requis	Format : HHMMSS
10 Espaces vides	Alpha	69	143	214	Requis	Toujours à blanc

5.1.3.3. Type 03 – Demandes de renseignements par nom – prénom – date de naissance Lien FTP et lien NJE

<i>Nº Description de la donnée</i>	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	Requis	L'identifiant qui vous a été assigné
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	Requis	Toujours 03
3 Nom	Alpha	30	18	47	Requis	
4 Prénom	Alpha	30	48	77	Requis	
5 Date de naissance	Num	6	78	83	Requis	Format : AAMMJJ (voir note 1)
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	84	107	Requis	
7 Numéro de référence	Alpha	16	108	123	Requis	
8 Date de référence	Num	8	124	131	Requis	Format : AAAAMMJ
9 Date création demande	Num	8	132	139	Requis	Format : AAAAMMJ
10 Heure création demande	Num	6	140	145	Requis	Format : HHMMSS
11 Espaces vides	Alpha	69	146	214	Requis	Toujours à blanc

Note 1 : Le numéro de lot (champ 1 à 3) doit être identique pour tous les enregistrements faisant partie d'un même lot (cette note n'est pas au bas du tableau original).

5.1.3.4. Type 04 – Demandes de renseignements par numéro d'identification de véhicule (NIV) Lien FTP et lien NJE

<i>Nº Description de la donnée</i>	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	Requis	L'identifiant qui vous a été assigné
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	Requis	Toujours 04
3 Numéro d'identification véhicule	Alpha	17	18	34	Requis	NIV
4 Espaces vides	Alpha	49	35	83	Requis	
5 Code usager organisme EED	Alpha	24	84	107	Requis	
6 Numéro de référence	Alpha	16	108	123	Requis	
7 Date de référence	Num	8	124	131	Requis	Format : AAAAMMJ
8 Date de création demande	Num	8	132	139	Requis	Format : AAAAMMJ
9 Heure création demande	Num	6	140	145	Requis	Format : HHMMSS
10 Espaces vides	Alpha	69	146	214	Requis	Toujours à blanc

5.1.3.5. Type 05 – Demandes de renseignements par numéro de plaque Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	Requis	L'identifiant qui vous a été assigné
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	Requis	Toujours 05
3 Numéro de plaque	Alpha	8	18	25	Requis	Numéro de plaque
4 Espaces vides	Alpha	58	26	83	Requis	
5 Code usager organisme EED	Alpha	24	84	107	Requis	
6 Numéro de référence	Alpha	16	108	123	Requis	
7 Date de référence	Num	8	124	131	Requis	Format AAAAMMMJJ
8 Date création demande	Num	8	132	139	Requis	Format AAAAMMMJJ
9 Heure création demande	Num	6	140	145	Requis	Format HHMMSS
10 Espaces vides	Alpha	69	146	214	Requis	Toujours à blanc

5.1.4. Particularités liées à l'échange de documents informatisés

En consultant le tableau ci-dessous, vous constaterez certaines caractéristiques relatives aux informations retournées par la SAAQ selon les spécifications de recherche.

Information demandée	Critère [▲]	Renseignements fournis	Informations relatives à
Adresse	01	1 seul dossier adresse transmis	Personne physique seulement
	03	Plus de 1 dossier transmis lorsqu'il y a des jumeaux* (1 dossier adresse par jumeau trouvé)	Personne physique seulement
	04	1 dossier adresse transmis par NIV multiple ** trouvé	Personne physique ou morale
	05	1 seul dossier adresse transmis	Personne physique ou morale
Immatriculation	01	Tous les véhicules possédés par le conducteur jusqu'à concurrence de 20 véhicules	Personne physique seulement
	03	Tous les véhicules possédés par le conducteur jusqu'à concurrence de 20 véhicules Pour les jumeaux, on transmet aussi jusqu'à 20 véhicules	Personne physique seulement
	04	1 dossier véhicule transmis par NIV multiple	Personne physique ou morale
	05	1 dossier véhicule transmis	Personne physique ou morale
Permis	01	1 seul dossier permis transmis	Personne physique seulement
	03	Plus de 1 dossier transmis lorsqu'il y a des jumeaux (1 dossier par jumeau trouvé)	Personne physique seulement

-
- 01 : NIP
 - 03 : Nom, prénom et date de naissance
 - 04 : NIV
 - 05 : Plaque
- * NIP jumeaux : Lorsque deux personnes différentes ont les mêmes nom, prénom et date de naissance.
- ** NIV multiples : Véhicules ayant le même numéro d'identification (numéro de série).

En effet, plusieurs renseignements sont fournis lorsqu'une ville ou une municipalité demande de l'information sur l'immatriculation. Voici quelques particularités liées à certaines spécifications de recherche :

5.1.4.1. *Recherche par NIP ou Nom/prénom/date de naissance et dossier immatriculation*

Vous obtiendrez alors la description de tous les véhicules possédés ou loués par la personne jusqu'à un maximum de 20 véhicules transmis.

5.1.4.2. *Recherche par NIP*

On ne peut faire de recherche à partir d'un NIP de personne morale (8 positions). Seule la recherche à partir d'un NIP de personne physique (13 positions) est acceptée.

5.1.4.3. *Messages concernant les recherches insatisfaites*

Des messages d'information sont désormais transmis lorsque des recherches effectuées sont insatisfaites. Cette amélioration répond à un besoin formulé par les villes et les municipalités.

5.1.4.4. *Formulation de vos demandes de renseignements*

Il est permis aux villes et aux municipalités d'accéder à un vaste éventail de renseignements selon leurs spécifications de recherche. Afin de pouvoir minimiser le transfert d'informations, il serait préférable de formuler les requêtes selon les informations que les villes et les municipalités désirent recevoir. Par exemple, lorsqu'un partenaire veut l'adresse d'une personne, celui-ci doit formuler sa requête en fonction d'un type de dossier à extraire *adresse*. Dans ce cas bien précis, il ne servirait à rien de demander des informations sur le permis de conduire ou sur l'immatriculation dans le seul but d'obtenir l'adresse d'un individu.

5.1.4.5. *Lecture des réponses aux demandes de renseignements*

La SAAQ s'étant engagée à répondre aux demandes de renseignements dans un délai de 24 heures, elle recommande fortement à ses partenaires de lire les réponses le plus rapidement possible, et ce, afin d'effectuer un meilleur suivi sur les envois. De plus, en cas d'erreur, il est toujours plus facile pour la SAAQ d'effectuer des recherches instantanément et d'apporter les correctifs nécessaires lorsqu'elle est avisée tôt.

5.2. Transaction 784 – réponse aux demandes de renseignements

5.2.1. Principes généraux

Le fichier de sortie contient des enregistrements de longueur fixe, soit de 350 caractères. Un champ FILLER est ajouté lorsque requis.

Noter que ces enregistrements vous seront également transmis en majuscules non accentuées.

Comme démontré par le tableau ci-dessous, les enregistrements pouvant être contenus sur le fichier de sortie sont de neuf types différents. Les numéros qui leur sont associés ne doivent pas être confondus avec les enregistrements créés sur le fichier d'entrée. L'enregistrement de type 02 du fichier d'entrée est totalement différent de l'enregistrement de type 02 du fichier de sortie, bien que le numéro soit identique. Il en est de même pour les types 03, 04 et 05.

5.2.1.1. *Description*

TYPE	DESCRIPTION
02	Spécification de recherche et information sur le demandeur
15	Critère de recherche ayant servi à l'extraction d'un dossier
03	Dossier immatriculation avec l'information sur la personne et sur le premier véhicule que possède cette personne
13	Dossier immatriculation, le même que le type 03, avec en plus le nom du locateur dans le cas d'un véhicule loué à long terme
04	Dossier immatriculation avec l'information sur le deuxième véhicule et les suivants pour les personnes qui possèdent plus d'un véhicule
14	Dossier immatriculation, le même que le type 04, avec en plus le nom du locateur dans le cas d'un véhicule loué à long terme
05	Dossier permis de conduire d'une personne
06	Dossier adresse d'une personne
09	Sommaire d'une demande de recherche

Sur le fichier de sortie, les enregistrements créés par la SAAQ sont fonction du TYPE-DOSSIER (I, P ou A) qui a été mentionné sur la demande de renseignements (segment demandeur sur le fichier d'entrée). Si la valeur « I » pour dossier IMMATRICULATION a été assignée, un enregistrement de type 03 ou 13 sera créé sur le fichier de sortie pour le premier véhicule retracé, suivi d'enregistrements de type 04 ou 14 pour les véhicules suivants.

Si la valeur « P » pour dossier PERMIS a été assignée, des enregistrements de type 05 seront créés sur le fichier de sortie.

Si la valeur « A » pour dossier ADRESSE a été assignée, des enregistrements de type 06 seront créés.

Type 02 (spécification de recherche)

L'enregistrement de type 02 sert à identifier le demandeur et répète les spécifications de recherche. C'est à peu de chose près la réplique des coordonnées du demandeur fournies sur le fichier d'entrée. Il y aura autant d'enregistrements de type 02 sur le fichier de sortie qu'il existera de documents d'entrée pour un même demandeur. Il contient 18 champs.

Type 15 (critère de recherche)

L'enregistrement de type 15 contient le critère de recherche proprement dit, c'est-à-dire le NIP, les nom, prénom et date de naissance, le NIV ou le numéro de la plaque à partir duquel la recherche a été effectuée.

Afin de pouvoir indiquer à laquelle des demandes se rattache l'information transmise en réponse, chacun des enregistrements de type 03, 13, 05, 06 est précédé d'un enregistrement de type 15. Il est créé pour chacune des recherches demandées, qu'elle soit trouvée ou non. Il contient 4 ou 6 champs.

Type 03 ou 13 (dossier immatriculation)

Information sur la personne et sur le premier véhicule détenu.

Les enregistrements de type 03 et 13 sont quasi identiques. Ils contiennent de l'information sur la personne et sur le premier véhicule qu'elle détient.

S'il s'agit d'un véhicule loué à long terme, un enregistrement de type 13 sera créé au lieu d'un type 03.

Il est important de préciser que les champs 4 et 32 de ce type d'enregistrement ont un contenu différent en fonction de leur appartenance à un enregistrement de type 03 ou de type 13.

Champ	TYPE 03	TYPE 13
5	Nom du propriétaire	Nom du locataire
33	FILLER	Nom du locateur

Type 04 ou 14 (dossier immatriculation)

Information sur les autres véhicules détenus.

Les enregistrements de type 04 ou 14 sont toujours créés à la suite d'un enregistrement de type 03 ou 13. Ils contiennent le descriptif des autres véhicules détenus. Les nom et adresse du propriétaire ou du locataire y sont absents, cette information étant déjà contenue dans l'enregistrement de type 03 ou 13 précédent.

Dans le cas d'un véhicule loué à long terme, un enregistrement de type 14 contenant le nom du locateur est créé au lieu d'un type 04.

Type 05 (dossier permis de conduire)

L'enregistrement de type 05 contient de l'information sur la personne et sur le permis de conduire qu'elle détient. Il renferme 29 champs.

Type 06 (dossier adresse)

L'enregistrement de type 06 renferme 17 champs contenant le nom de la personne et son adresse complète. Ceux-ci vous sont détaillés dans les pages qui suivent. Veuillez noter que l'information contenue dans l'enregistrement de type 06 fait aussi partie des enregistrements de type 03, 13 et 05.

Type 09 (sommaire de la demande)

L'enregistrement de type 09 est un sommaire précisant le nombre de recherches demandées, le nombre de recherches complétées, le nombre de recherches non complétées et le nombre de dossiers transmis. Il est créé autant de fois sur le fichier de sortie qu'il y a de documents pour un même demandeur. Ainsi, il est toujours créé à la fin d'une série de demandes ayant en commun les mêmes spécifications de recherches (coordonnées du demandeur et type de la demande).

5.2.1.2. *Exemple d'un fichier d'entrée et de son fichier de sortie*

Afin de visualiser de quelle façon ces enregistrements seront structurés sur le fichier de sortie, un exemple vous est joint démontrant simultanément un fichier d'entrée hypothétique (colonne de gauche) et le fichier de sortie correspondant qui serait créé (colonne de droite).

FICHIER D'ENTRÉE **FICHIER DE SORTIE**

COMMENTAIRES

	1	2	3	4	
	TYPE	CONTENU	TYPE	CONTENU	COMMENTAIRES
A	00	NO-CRIT = 05	02	NO-CRIT = 05	(Recherche par n° plaque)
		TYP-DOS = I		TYP-DOS = I	(Dossier immatriculation)
	05	CBA023 (1 ^{er})	G 15	CBA023	
			03	DOSSIER IMMAT :	1 véhicule
	05	2 ^e n° plaque	H 15	2 ^e n° plaque	
			13	DOSSIER IMMAT :	1 véhicule (loc. long terme)
	05	3 ^e n° plaque	D I 15	3 ^e n° plaque	
			03	DOSSIER IMMAT :	1 ^{er} véhicule
			04	DOSSIER IMMAT :	2 ^e véhicule
			04	DOSSIER IMMAT :	3 ^e véhicule
			14	DOSSIER IMMAT :	4 ^e véhicule (location)
			14	DOSSIER IMMAT :	5 ^e véhicule (location)
	05	50 ^e n° plaque	G 15	50 ^e n° plaque	
			03	DOSSIER IMMAT :	(1 véhicule)
			09	SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE RECHERCHE	
B	00	NO-CRIT = 05	02	NO-CRIT = 05	(Recherche par n° plaque)
		TYP-DOS = P		TYP-DOS = P	(Dossier permis conduire)
	05	1 ^{er} n° plaque	E J 15	1 ^{er} n° plaque	
			05	DOSSIER PERMIS CORRESPONDANT	
	05	25 ^e n° plaque	J 15	25 ^e n° plaque	
			05	DOSSIER PERMIS CORRESPONDANT	
			09	SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE RECHERCHE	
C	00	NO-CRIT = 01	02	NO-CRIT = 01	(Recherche par NIP)
		TYP-DOS = A		TYP-DOS = A	(Dossier adresse)
	02	1 ^{er} n° ident. pers.	F K 15	1 ^{er} n° ident. personne	
			06	DOSSIER ADRESSE CORRESPONDANT	
	02	30 ^e ident. pers.	K 15	30 ^e n° ident. personne	
			06	DOSSIER ADRESSE CORRESPONDANT	
			09	SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE RECHERCHE	

Noter ici que le type 00 réfère aux coordonnées du demandeur et du type de demande effectuée.

Le type 05 quant à lui indique le critère PLAQUE.

5.2.1.3. *Explication de l'exemple du fichier de sortie précédent*

Note : Les lettres A à K apparaissant sur l'exemple précédent ne font pas partie des fichiers, leur but étant de faciliter la démonstration.

Considérons l'hypothèse où vous auriez créé un fichier d'entrée (colonne 1) sur lequel 3 genres de recherche auraient été demandés, soit :

- A Une recherche à partir de 50 numéros de plaque pour obtenir les dossiers IMMATRICULATION correspondants.

Vous avez donc créé un premier enregistrement de TYPE 00 (demandeur) où NO-CRITERE-DE-RECHERCHE = 05 et TYPE-DOSSIER = I, suivi de 50 segments critère PLAQUE contenant les 50 numéros de plaque. Faute d'espace, nous n'en avons représenté que 4.

La réponse à cette demande sur le fichier de sortie (colonne de droite) est identifiée par la lettre « D ».

- B Une seconde recherche à partir de 25 numéros de plaque pour obtenir le dossier PERMIS DE CONDUIRE du propriétaire.

Vous avez créé un second enregistrement de TYPE 00 (demandeur) où NO-CRITERE-DE-RECHERCHE = 05 et TYPE-DOSSIER = P, suivi de 25 segments critère PLAQUE contenant les 25 numéros de plaque. Faute d'espace, nous n'en avons représenté que 2.

La réponse à cette demande sur le fichier de sortie est identifiée par la lettre « E ».

- C Une troisième recherche à partir de 30 numéros d'identification personne pour obtenir le dossier ADRESSE de la personne.

Vous avez créé un troisième enregistrement de TYPE 00 (demandeur) où NO-CRITERE-DE-RECHERCHE = 02 et TYPE-DOSSIER = A, suivi de 30 segments critère NIP contenant les 30 numéros d'identification personne. Nous n'en avons représenté que 2.

La réponse à cette demande sur le fichier de sortie est identifiée par la lettre « F ».

Décrivons maintenant le fichier de sortie hypothétique que la SAAQ aurait créé conformément à vos trois demandes.

À chacun des enregistrements de TYPE 00 (segment demandeur) du fichier d'entrée correspond sur le fichier de sortie un enregistrement de TYPE 02 qui répète le NO-CRITERE-DE-RECHERCHE et TYPE-DOSSIER assignés au segment demandeur du fichier d'entrée.

Chacun des critères de recherche listés sur le fichier d'entrée est répété sur le fichier de sortie sous forme d'enregistrements de TYPE 15. Par exemple, si à la partie A du fichier d'entrée, le premier numéro de plaque à rechercher contenu dans le premier enregistrement de TYPE 15 est « CBA023 », l'enregistrement de TYPE 15 correspondant sur le fichier de sortie indique lui aussi « CBA023 ». L'enregistrement de TYPE 15 apparaîtra sur le fichier de sortie même si aucun dossier correspondant à la recherche demandée n'a été retrouvé.

Les véritables réponses à vos demandes viennent à la suite de l'enregistrement de TYPE 15. Ce sont les enregistrements de TYPE 03, 13, 04, 14 pour le dossier IMMATRICULATION, de TYPE 05 pour le dossier PERMIS et de TYPE 06 pour le dossier ADRESSE.

Pour chacune des demandes de recherche (A, B, C) du fichier d'entrée, un enregistrement de TYPE 09 (sommaire de la demande) est créé sur le fichier de sortie, une fois que toutes les recherches correspondant à la demande ont été effectuées.

EXPLICATION DU CONTENU

- D Comprend tous les dossiers IMMATRICULATION extraits pour la demande A.

- E Comprend tous les dossiers PERMIS extraits pour la demande B.

- F Comprend tous les dossiers ADRESSE extraits pour la demande C.

- G Un dossier immatriculation : une personne avec un seul véhicule.

03 : information sur le propriétaire et sur le véhicule.

- H Un dossier immatriculation : une personne avec un seul véhicule.

13 : information sur le locataire, sur le véhicule et nom du locateur, car il s'agit ici

d'une location à long terme.

I Un dossier immatriculation : une personne avec 5 véhicules.

- 03 : information sur le propriétaire et sur le 1^{er} véhicule.
- 04 : information sur le 2^e véhicule retrouvé.
- 04 : information sur le 3^e véhicule retrouvé.
- 14 : information sur le 4^e + nom du locateur.
- 14 : information sur le 5^e + nom du locateur.

N. B. : Nous avons ici un exemple où pour un seul numéro de plaque inscrit sur le fichier d'entrée, la SAAQ donne en réponse sur le fichier de sortie le descriptif de 5 véhicules.

Pour localiser parmi les 5 véhicules trouvés celui dont le numéro de plaque correspond au numéro de plaque demandé, vous devez tenir compte du champ INDICATEUR-PLAQUE-CRITERE contenu dans chacun des enregistrements de TYPE 03, 13, 04 et 14. L'enregistrement affichant la valeur « 0 » (oui) à l'INDICATEUR-PLAQUE-CRITERE est celui qui correspond au numéro de plaque demandé sur le fichier d'entrée.

J Un dossier permis de conduire :

- 05 : description du détenteur et du permis.

K Un dossier adresse :

- 06 : nom et adresse de la personne.

5.2.2. [Format de la transaction « 784 – Réponse aux demandes de renseignements » Lien Web](#)

5.2.2.1. [Type 02 – Spécification de recherche Lien Web](#)

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	784
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	02
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Nom complet du demandeur	Alpha	60	10	69	
5 Numéro civique porte	Alpha	5	70	74	
6 Numéro civique suffixe	Alpha	3	75	77	
7 Rue	Alpha	30	78	107	
8 Appartement	Alpha	6	108	113	
9 Municipalité	Alpha	30	114	143	
10 Case postale	Alpha	6	144	149	
11 Succursale poste	Alpha	10	150	159	
12 Code province	Alpha	2	160	161	
13 Pays	Alpha	30	162	191	
14 Code postal	Alpha	6	192	197	
15 Numéro du critère de recherche	Num	2	198	199	01, 03, 04 ou 05
16 Type de dossier	Alpha	1	200	200	I, P ou A
17 Type de sortie	Alpha	1	201	201	Toujours E, signifie EED
18 Copie conforme	Alpha	1	202	202	
19 Espaces vides	Alpha	148	203	350	O : Oui (sortie sur liste) N : Non

5.2.2.2. Type 15 – Demandes par numéro d'identification personne (NIP) Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro identification personne	Alpha	13	10	22	
5 Espaces vides	Alpha	53	23	75	
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	76	99	
7 Numéro de référence	Alpha	16	100	115	
8 Date de référence	Num	8	116	123	
9 Date création demande	Num	8	124	131	Format AAAAMMJJ
10 Heure création demande	Num	6	132	137	Format HHMMSS
11 Code erreur EED	Alpha	3	138	140	
12 Libellé message erreur	Alpha	60	141	200	
13 Espaces vides	Alpha	150	201	350	

5.2.2.3. Type 15 – Demandes par nom – prénom – date de naissance Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Nom	Alpha	30	10	39	
5 Prénom	Alpha	30	40	69	
6 Date de naissance	Num	6	70	75	
7 Code usager organisme EED	Alpha	24	76	99	
8 Numéro de référence	Alpha	16	100	115	
9 Date de référence	Num	8	116	123	
10 Date création demande	Num	8	124	131	
11 Heure création demande	Num	6	132	137	
12 Code erreur EED	Alpha	3	138	140	
13 Libellé message erreur	Alpha	60	141	200	
14 Espaces vides	Alpha	150	201	350	

5.2.2.4. Type 15 – Demandes par numéro d'identification de véhicule (NIV) Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro identification véhicule	Alpha	17	10	26	
5 Espaces vides	Alpha	49	27	75	
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	76	99	
7 Numéro de référence	Alpha	16	100	115	
8 Date de référence	Num	8	116	123	
9 Date création demande	Num	8	124	131	
10 Heure création demande	Num	6	132	137	
11 Code erreur EED	Alpha	3	138	140	
12 Libellé message erreur	Alpha	60	141	200	
13 Espaces vides	Alpha	150	201	350	

5.2.2.5. Type 15 – Demandes par numéro de plaque Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro de plaque	Alpha	8	10	17	
5 Espaces vides	Alpha	58	18	75	
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	76	99	
7 Numéro de référence	Alpha	16	100	115	
8 Date de référence	Num	8	116	123	
9 Date création demande	Num	8	124	131	
10 Heure création demande	Num	6	132	137	
11 Code erreur EED	Alpha	3	138	140	
12 Libellé message erreur	Alpha	60	141	200	
13 Espaces vides	Alpha	150	201	350	

5.2.2.6. Type 03 ou 13 – Réponse dossier immatriculation location long terme (premier véhicule) Lien Web

Type 03 : Dossier immatriculation (premier véhicule)

Type 13 : Dossier immatriculation « location long terme » (premier véhicule)

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro identification personne	Alpha	13	10	22	
5 Nom locataire	Alpha	60	23	82	
6 Statut dossier personne	Alpha	1	83	83	
7 Numéro civique porte	Alpha	5	84	88	
8 Numéro civique suffixe	Alpha	3	89	91	
9 Rue	Alpha	30	92	121	
10 Appartement	Alpha	6	122	127	
11 Municipalité	Alpha	30	128	157	
12 Case postale	Alpha	6	158	163	
13 Succursale postale	Alpha	10	164	173	
14 Code province	Alpha	2	174	175	
15 Pays	Alpha	30	176	205	
16 Code postal	Alpha	6	206	211	
17 Date début adresse	Alpha	8	212	219	
18 Numéro identification véhicule	Alpha	17	220	236	
19 Marque véhicule	Alpha	5	237	241	
20 Modèle véhicule	Alpha	5	242	246	
21 Année fabrication	Num	4	247	250	
22 Type véhicule	Alpha	2	251	252	
23 Statut véhicule	Alpha	1	253	253	
24 Date expiration autorisation	Num	8	254	261	
25 Statut de l'autorisation	Alpha	1	262	262	
26 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	263	270	
27 Type lieu	Alpha	2	271	272	
28 Numéro de plaque	Alpha	8	273	280	
29 Statut plaque	Alpha	1	281	281	
30 Nº subdivision	Alpha	3	282	284	
31 Indicateur plaque critère	Alpha	1	285	285	
32 Indicateur dossier double	Alpha	1	286	286	
33 Nom complet locateur (ou espace libre)	Alpha	60	287	346	Voir note 1
34 Siècle naissance personne	Num	2	347	348	
35 Sexe	Alpha	1	349	349	
36 Indicateur retour courrier	Alpha	1	350	350	

Note 1 : Pour le type 03, ce champ est vide. Pour le type 13, il contient le nom du locateur.

5.2.2.7. Type 04 – Réponse dossier immatriculation (véhicules suivants) Lien Web

<i>Nº Description de la donnée</i>	<i>RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT</i>				<i>Remarques</i>
	<i>Type</i>	<i>Long</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro d'identification du véhicule	Alpha	17	10	26	
5 Marque du véhicule	Alpha	5	27	31	
6 Modèle du véhicule	Alpha	5	32	36	
7 Année de fabrication	Num	4	37	40	
8 Type de véhicule	Alpha	2	41	42	
9 Statut du véhicule	Alpha	1	43	43	
10 Date d'expiration de l'autorisation	Num	8	44	51	
11 Statut de l'autorisation	Alpha	1	52	52	
12 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	53	60	
13 Type de lieu	Alpha	2	61	62	
14 Numéro de plaque	Alpha	8	63	70	
15 Statut de la plaque	Alpha	1	71	71	
16 Nº subdivision	Alpha	3	72	74	
17 Indicateur plaque critère	Alpha	1	75	75	
18 Espaces vides	Alpha	275	76	350	

5.2.2.8. Type 14 – Réponse dossier immatriculation location long terme (véhicules suivants) Lien Web

<i>Nº Description de la donnée</i>	<i>RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT</i>				<i>Remarques</i>
	<i>Type</i>	<i>Long</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro d'identification du véhicule	Alpha	17	10	26	
5 Marque du véhicule	Alpha	5	27	31	
6 Modèle du véhicule	Alpha	5	32	36	
7 Année de fabrication	Num	4	37	40	
8 Type de véhicule	Alpha	2	41	42	
9 Statut du véhicule	Alpha	1	43	43	
10 Date d'expiration de l'autorisation	Num	8	44	51	
11 Statut de l'autorisation	Alpha	1	52	52	
12 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	53	60	
13 Type de lieu	Alpha	2	61	62	
14 Numéro de plaque	Alpha	8	63	70	
15 Statut de la plaque	Alpha	1	71	71	
16 Nº subdivision	Alpha	3	72	74	
17 Indicateur plaque critère	Alpha	1	75	75	
18 Nom complet locateur	Alpha	60	76	135	
19 Espaces vides	Alpha	215	136	350	

5.2.2.9. Enregistrement type 05 – Réponse dossier permis de conduire Lien Web

<i>Nº Description de la donnée</i>	<i>RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT</i>				<i>Remarques</i>
	<i>Type</i>	<i>Long</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro d'identification personne	Alpha	13	10	22	
5 Nom complet de la personne	Alpha	60	23	82	
6 Statut dossier de la personne	Alpha	1	83	83	
7 Numéro civique porte	Alpha	5	84	88	
8 Numéro civique suffixe	Alpha	3	89	91	
9 Rue	Alpha	30	92	121	
10 Appartement	Alpha	6	122	127	
11 Municipalité	Alpha	30	128	157	
12 Case postale	Alpha	6	158	163	
13 Succursale postale	Alpha	10	164	173	
14 Code province	Alpha	2	174	175	
15 Pays	Alpha	30	176	205	
16 Code postal	Alpha	6	206	211	
17 Date début adresse	Num	8	212	219	
18 Espaces libres	Alpha	9	220	228	
19 Taille	Num	3	229	231	
20 Sexe	Alpha	1	232	232	
21 Code couleur yeux	Alpha	1	233	233	
22 Numéro de permis	Alpha	9	234	242	
23 Date effective permis	Num	8	243	250	
24 Date expiration permis	Num	8	251	258	
25 Statut permis	Alpha	2	259	260	
26 Code classe permis (5 occurrences)	Alpha	10	261	270	
27 Date début expérience promenade	Num	8	271	278	
28 Code condition (10 occurrences)	Alpha	10	279	288	
29 Indicateur dossier double	Alpha	1	289	289	
30 Indicateur statut sanction permis	Alpha	1	290	290	
31 Date échéance paiement	Num	8	291	298	
32 Date paiement	Num	8	299	306	
33 Siècle naissance personne	Num	2	307	308	
34 Indicateur retour courrier	Alpha	1	309	309	
35 Code catégorie permis	Alpha	1	310	310	
26 Espaces vides	Alpha	40	311	350	

5.2.2.10. Enregistrement type 06 – Réponse dossier adresse Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Numéro d'identification personne	Alpha	13	10	22	
5 Nom complet de la personne	Alpha	60	23	82	
6 Numéro civique porte	Alpha	5	83	87	
7 Numéro civique suffixe	Alpha	3	88	90	
8 Rue	Alpha	30	91	120	
9 Appartement	Alpha	6	121	126	
10 Municipalité	Alpha	30	127	156	
11 Case postale	Alpha	6	157	162	
12 Succursale postale	Alpha	10	163	172	
13 Code province	Alpha	2	173	174	
14 Pays	Alpha	30	175	204	
15 Code postal	Alpha	6	205	210	
16 Date début adresse	Num	8	211	218	
17 Indicateur dossier double	Alpha	1	219	219	
18 Siècle naissance personne	Num	2	220	221	
19 Sexe	Alpha	1	222	222	
20 Indicateur retour courrier	Alpha	1	223	223	
21 Espaces vides	Alpha	127	224	350	

5.2.2.11. Enregistrement type 09 – Sommaire d'une demande de recherche Lien Web

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	
4 Nombre recherches	Num	6	10	15	
5 Nombre recherches complétées	Num	6	16	21	
6 Nombre recherches non complétées	Num	6	22	27	
7 Nombre dossiers transmis	Num	6	28	33	
8 Espaces vides	Alpha	317	34	350	

5.2.3. Format de la transaction « 784 – Réponse aux demandes de renseignements » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)

Les renseignements suivants sont transmis par la SAAQ lors des transactions 784 – Réponses aux demandes de renseignements – **Lien FTP et lien NJE** qui seront retournées aux organismes EED :

5.2.3.1. *Type 02 – Spécifications de recherche Lien FTP et lien NJE*

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Nom complet du demandeur	Alpha	60	22	81	
5 Numéro civique porte	Alpha	5	82	86	
6 Numéro civique suffixe	Alpha	3	87	89	
7 Rue	Alpha	30	90	119	
8 Appartement	Alpha	6	120	125	
9 Municipalité	Alpha	30	126	155	
10 Case postale	Alpha	6	156	161	
11 Succursale poste	Alpha	10	162	171	
12 Code province	Alpha	2	172	173	
13 Pays	Alpha	30	174	203	
14 Code postal	Alpha	6	204	209	
15 Numéro du critère de recherche	Num	2	210	211	
16 Type de dossier	Alpha	1	212	212	
17 Type de sortie	Alpha	1	213	213	
18 Copie conforme	Alpha	1	214	214	

5.2.3.2. *Type 15 – Réponse aux demandes de renseignements par numéro d'identification personne (NIP) – Lien FTP et lien NJE*

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification personne	Alpha	13	22	34	
5 Espaces vides	Alpha	53	35	87	
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	88	111	
7 Numéro de référence	Alpha	16	112	127	
8 Date de référence	Num	8	128	135	Format AAAAMMMJJ
9 Date création demande	Num	8	136	143	Format AAAAMMMJJ
10 Heure création demande	Num	6	144	149	Format HHMMSS
11 Code erreur EED	Alpha	3	150	152	
12 Libellé message erreur	Alpha	60	153	212	

5.2.3.3. Type 15 – Réponse aux demandes de renseignements par nom – prénom – date de naissance – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Nom	Alpha	30	22	51	
5 Prénom	Alpha	30	52	81	
6 Date de naissance	Num	6	82	87	
7 Code usager organisme EED	Alpha	24	88	111	
8 Numéro de référence	Alpha	16	112	127	
9 Date de référence	Num	8	128	135	Format AAAAMMJJ
10 Date création demande	Num	8	136	143	Format AAAAMMJJ
11 Heure création demande	Num	6	144	149	Format HHMMSS
12 Code erreur EED	Alpha	3	150	152	
13 Libellé message erreur	Alpha	60	153	212	

5.2.3.4. Type 15 – Réponse aux demandes de renseignements par numéro d'identification de véhicule (NIV)– Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification véhicule	Alpha	17	22	38	
5 Espaces vides	Alpha	49	39	87	
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	88	111	
7 Numéro de référence	Alpha	16	112	127	
8 Date de référence	Num	8	128	135	Format AAAAMMJJ
9 Date création demande	Num	8	136	143	Format AAAAMMJJ
10 Heure création demande	Num	6	144	149	Format HHMMSS
11 Code erreur EED	Alpha	3	150	152	
12 Libellé message erreur	Alpha	60	153	212	

5.2.3.5. Type 15 – Réponse aux demandes de renseignements par numéro de plaque – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Remarques
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro de plaque	Alpha	8	22	29	
5 Espaces vides	Alpha	58	30	87	
6 Code usager organisme EED	Alpha	24	88	111	
7 Numéro de référence	Alpha	16	112	127	
8 Date de référence	Num	8	128	135	Format AAAAMMJJ
9 Date création demande	Num	8	136	143	Format AAAAMMJJ
10 Heure création demande	Num	6	144	149	Format HHMMSS
11 Code erreur EED	Alpha	3	150	152	
12 Libellé message erreur	Alpha	60	153	212	

5.2.3.6. Type 03 – Réponse dossier immatriculation location long terme (premier véhicule – Lien FTP et lien NJE)

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification personne NIP	Alpha	13	22	34	
5 Nom complet propriétaire	Alpha	60	35	94	
6 Statut dossier personne	Alpha	1	95	95	
7 Numéro civique porte	Alpha	5	96	100	
8 Numéro civique suffixe	Alpha	3	101	103	
9 Rue	Alpha	30	104	133	
10 Appartement	Alpha	6	134	139	
11 Municipalité	Alpha	30	140	169	
12 Case postale	Alpha	6	170	175	
13 Succursale postale	Alpha	10	176	185	
14 Code province	Alpha	2	186	187	
15 Pays	Alpha	30	188	217	
16 Code postal	Alpha	6	218	223	
17 Date début adresse	Num	8	224	231	
18 Numéro identification véhicule	Alpha	17	232	248	
19 Marque véhicule	Alpha	5	249	253	
20 Modèle véhicule	Alpha	5	254	258	
21 Année fabrication	Num	4	259	262	
22 Type véhicule	Alpha	2	263	264	
23 Statut véhicule	Alpha	1	265	265	
24 Date expiration autorisation	Alpha	8	266	273	
25 Statut de l'autorisation	Alpha	1	274	274	
26 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	275	282	
27 Type lieu	Alpha	2	283	284	
28 Numéro plaque	Alpha	8	285	292	
29 Statut plaque	Alpha	1	293	293	
30 Nº subdivision	Alpha	3	294	296	
31 Indicateur plaque critère	Alpha	1	297	297	
32 Indicateur dossier double	Alpha	1	298	298	
33 Siècle naissance personne	Num	2	299	300	
34 Sexe	Alpha	1	301	301	
35 Indicateur retour courrier	Alpha	1	302	302	

5.2.3.7. Type 13 – Réponse dossier immatriculation location long terme (premier véhicule) – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification personne NIP	Alpha	13	22	34	
5 Nom complet propriétaire	Alpha	60	35	94	
6 Statut dossier personne	Alpha	1	95	95	
7 Numéro civique porte	Alpha	5	96	100	
8 Numéro civique suffixe	Alpha	3	101	103	
9 Rue	Alpha	30	104	133	
10 Appartement	Alpha	6	134	139	
11 Municipalité	Alpha	30	140	169	
12 Case postale	Alpha	6	170	175	
13 Succursale postale	Alpha	10	176	185	
14 Code province	Alpha	2	186	187	
15 Pays	Alpha	30	188	217	
16 Code postal	Alpha	6	218	223	
17 Date début adresse	Num	8	224	231	
18 Numéro identification véhicule	Alpha	17	232	248	
19 Marque véhicule	Alpha	5	249	253	
20 Modèle véhicule	Alpha	5	254	258	
21 Année fabrication	Num	4	259	262	
22 Type véhicule	Alpha	2	263	264	
23 Statut véhicule	Alpha	1	265	265	
24 Date expiration autorisation	Num	8	266	273	
25 Statut de l'autorisation	Alpha	1	274	274	
26 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	275	282	
27 Type lieu	Alpha	2	283	284	
28 Numéro plaque	Alpha	8	285	292	
29 Statut plaque	Alpha	1	293	293	
30 Nº subdivision	Alpha	3	294	296	
31 Indicateur plaque critère	Alpha	1	297	297	
32 Indicateur dossier double	Alpha	1	298	298	
33 Nom du locateur	Alpha	60	299	358	
33 Siècle naissance personne	Num	2	359	360	
34 Sexe	Alpha	1	361	361	
35 Indicateur retour courrier	Alpha	1	362	362	

5.2.3.8. Format de l'enregistrement de type 04 – Réponse dossier immatriculation (véhicules suivants) – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification véhicule	Alpha	17	22	38	
5 Marque véhicule	Alpha	5	39	43	
6 Modèle véhicule	Alpha	5	44	48	
7 Année fabrication	Num	4	49	52	
8 Type véhicule	Alpha	2	53	54	
9 Statut véhicule	Alpha	1	55	55	
10 Date expiration autorisation	Num	8	56	63	
11 Statut de l'autorisation	Alpha	1	64	64	
12 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	65	72	
13 Type lieu	Alpha	2	73	74	
14 Numéro de plaque	Alpha	8	75	82	
15 Statut plaque	Alpha	1	83	83	
16 Nº subdivision	Alpha	3	84	86	
17 Indicateur plaque critère	Alpha	1	87	87	

5.2.3.9. Type 14 – Réponse dossier immatriculation location long terme (véhicules suivants) – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification véhicule	Alpha	17	22	38	
5 Marque véhicule	Alpha	5	39	43	
6 Modèle véhicule	Alpha	5	44	48	
7 Année fabrication	Num	4	49	52	
8 Type véhicule	Alpha	2	53	54	
9 Statut véhicule	Alpha	1	55	55	
10 Date expiration autorisation	Num	8	56	63	
11 Statut de l'autorisation	Alpha	1	64	64	
12 Date de paiement de l'autorisation	Num	8	65	72	
13 Type lieu	Alpha	2	73	74	
14 Numéro de plaque	Alpha	8	75	82	
15 Statut plaque	Alpha	1	83	83	
16 Nº subdivision	Alpha	3	84	86	
17 Indicateur plaque critère	Alpha	1	87	87	
18 Nom locateur	Alpha	60	88	147	

5.2.3.10. Enregistrement type 05 – Réponse dossier permis de conduire – Lien FTP et lien NJE

<i>Nº Description de la donnée</i>	<i>RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT</i>				<i>Remarques</i>
	<i>Type</i>	<i>Long</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification personne NIP	Alpha	13	22	34	
5 Nom complet personne	Alpha	60	35	94	
6 Statut dossier personne	Alpha	1	95	95	
7 Numéro civique porte	Alpha	5	96	100	
8 Numéro civique suffixe	Alpha	3	101	103	
9 Rue	Alpha	30	104	133	
10 Appartement	Alpha	6	134	139	
11 Municipalité	Alpha	30	140	169	
12 Case postale	Alpha	6	170	175	
13 Succursale postale	Alpha	10	176	185	
14 Code province	Alpha	2	186	187	
15 Pays	Alpha	30	188	217	
16 Code postal	Alpha	6	218	223	
17 Date début adresse	Num	8	224	231	
18 Espaces vides	Alpha	9	232	240	
19 Taille	Num	3	241	243	
20 Sexe	Alpha	1	244	244	
21 Code couleur yeux	Alpha	1	245	245	
22 Nº permis	Alpha	9	246	254	
23 Date effective permis gdi	Num	8	255	262	
24 Date expiration permis	Num	8	263	270	
25 Statut permis GDI	Alpha	2	271	272	
26 Code classe permis (5 occurrences)	Alpha	10	273	282	
27 Date début expérience promenade	Num	8	283	290	
28 Code condition (10 occurrences)	Alpha	10	291	300	
29 Indicateur dossier double	Alpha	1	301	301	
30 Indic statut sanction permis	Alpha	1	302	302	
31 Date échéance paiement	Num	8	303	310	
32 Date paiement	Num	8	311	318	
33 Siècle naissance personne	Num	2	319	320	
34 Indicateur retour courrier	Alpha	1	321	321	
35 Code catégorie permis	Alpha	1	322	322	

5.2.3.11. Enregistrement type 06 – Réponse dossier adresse – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Numéro identification personne NIP	Alpha	13	22	34	
5 Nom complet personne	Alpha	60	35	94	
6 Numéro civique porte	Alpha	5	95	99	
7 Numéro civique suffixe	Alpha	3	100	102	
8 Rue	Alpha	30	103	132	
9 Appartement	Alpha	6	133	138	
10 Municipalité	Alpha	30	139	168	
11 Case postale	Alpha	6	169	174	
12 Succursale postale	Alpha	10	175	184	
13 Code province	Alpha	2	185	186	
14 Pays	Alpha	30	187	216	
15 Code postal	Alpha	6	217	222	
16 Date début adresse	Num	8	223	230	
17 Indicateur dossier double	Alpha	1	231	231	
18 Siècle naissance personne	Num	2	232	233	
19 Sexe	Alpha	1	234	234	
20 Indicateur retour courrier	Alpha	1	235	235	

5.2.3.12. Enregistrement type 09 – Sommaire d'une demande de recherche – Lien FTP et lien NJE

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	16	17	
3 Numéro du demandeur	Num	4	18	21	
4 Nbre recherches	Num	6	22	27	
5 Nbre recherches complétées	Num	6	28	33	
6 Nbre recherches non complétées	Num	6	34	39	
7 Nbre dossiers transmis	Num	6	40	45	

5.2.4. [Signification des codes d'erreur pour les demandes de renseignements](#)

Codes	Libellé du message	Explication
Demande de renseignements par NIP		
001	Numéro d'identification personne invalide	Le format du n° d'identification personne est invalide (type, longueur, etc.).
002	Dossier personne inexistant	Aucune correspondance pour ce n° de dossier dans la base de données à partir du NIP spécifié.
013	NIP en cours de fusion	Ce dossier personne est en cours de fusion avec un autre dossier pour cause de dossier multiple pour le même individu. L'information n'est pas disponible actuellement, car le processus d'élimination d'un des dossiers n'est pas complété.
Demande de renseignements par nom, prénom, date de naissance		
005	Aucun dossier ne correspond à la demande	Aucune correspondance dans la base de données pour ces nom, prénom, date de naissance spécifiés.
Demande de renseignements par numéro d'identification de véhicule (NIV)		
003	NIV absent de la demande	La demande est faite par critère NIV sans qu'aucun NIV ne soit spécifié.
020	NIV absent de la base de données	Le NIV spécifié ne correspond à aucun véhicule sur la base de données.
021	Véhicule archivé	Le véhicule correspondant à ce NIV n'est plus actif, l'information de la base de données a été archivée.
009	NIV multiple	Le NIV spécifié n'est pas unique sur la base de données.
Demande de renseignements par numéro d'identification de véhicule (NIV)		
004	Numéro de plaque absent de la demande	La demande faite par critère plaque, mais aucun n° de plaque n'a été spécifié dans la demande.
007	N° plaque invalide	Le format du n° de plaque est invalide (type, longueur, etc.).
007	Numéro de plaque invalide	Le n° de plaque ne correspond pas à la structure d'une plaque valide.
015	Plaque archivée	La plaque n'est plus active sur la base de données, l'information a été archivée.
006	N° plaque absent de la base de données	Il n'y a pas d'immatriculation correspondant à cette plaque sur la base de données.

Incohérence des critères		
010	N° de critère de recherche invalide	Le n° de critère de recherche n'est pas autorisé afin d'obtenir le type de dossier demandé
011	Numéro d'identification personne doit être présent	Le n° d'identification personne doit être présent pour ce type de demande.
014	Critère refusé pour une immatriculation	Ce critère n'est pas autorisé afin d'obtenir l'information concernant l'immatriculation
022	Critère refusé pour un permis	Ce critère n'est pas autorisé afin d'obtenir l'information concernant le permis.
016	NI personne morale	Il n'est pas possible d'obtenir l'information concernant le permis pour une personne morale.
019	Date de référence absente	Il n'est pas possible d'obtenir l'information concernant le permis, car la date de référence est absente.
017	Date de référence invalide	Il n'est pas possible d'obtenir l'information concernant le permis, car la date de référence n'est pas valide.
Autres erreurs		
023	Type de dossier absent ou invalide	Le type de dossier n'est pas égal à A, I ou P.
012	Ce numéro d'usager n'est pas autorisé dans ACF2	L'usager ne possède pas le profil permettant d'effectuer des demandes de renseignements.
018	Informations non disponibles	La SAAQ n'est pas actuellement en mesure de transmettre l'information demandée.

5.3. Transaction 786 – Demandes d’attestation

5.3.1. Principes généraux

Ce service permet de remplir et d’envoyer des demandes d’attestation par l’entremise du service Internet SAAQclic-EED et par l’utilisation de fichier au moyen de lien direct FTP et NJE.

L’attestation est un document officiel confirmant l’état du dossier d’un contrevenant. Ce document peut notamment être utilisé comme preuve en cour.

Lors des demandes d’attestation, l’organisme doit préciser en vertu de quel article est faite la demande.

5.3.2. Format de la transaction «786 – Demandes d’attestation»

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel
1 Code de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis
2 Type d’enregistrement EED	Alpha	2	4	5	Requis
3 Numéro du demandeur	Num	4	6	9	Requis
4 Numéro d’organisme émetteur	Num	3	10	12	Requis
5 Code d’usager organisme EED	Alpha	24	13	36	Requis
6 Date création demande	Num	8	37	44	Requis
7 Heure création demande	Num	6	45	50	Requis
8 Code loi attestation	Alpha	3	51	53	Requis
9 Identifiant article loi attestation	Alpha	7	54	60	Optionnel
10 Numéro de référence (nº constat)	Alpha	16	61	76	Optionnel
11 Clé de l’organisme	Alpha	18	77	94	Optionnel
12 Date référence (date événement organisme)	Num	8	95	102	Requis
13 Heure référence (heure événement organisme)	Num	6	103	108	Requis
14 Numéro de plaque	Alpha	8	109	116	Optionnel
15 Numéro d’identification véhicule (NIV)	Alpha	17	117	133	Optionnel
16 Numéro d’identification personne (NIP)	Alpha	13	134	146	Optionnel
17 Nom du défendeur	Alpha	30	147	176	Optionnel
18 Prénom du défendeur	Alpha	30	177	206	Optionnel
19 Date de naissance	Num	8	207	214	Optionnel
20 Code provenance	Alpha	3	215	217	Requis

Notes :

1. Le numéro du demandeur correspond au numéro de votre organisme dans le système GDI.
2. Le numéro d’organisme émetteur correspond au numéro de votre organisme dans le système CSU.
3. Ces deux informations doivent toujours être fournies même si l’attestation demandée est sous la responsabilité d’un des deux systèmes à la SAAQ. Par exemple, même si les attestations de conduite durant sanction (CDS) sont normalement sous la responsabilité du système CSU, le numéro du demandeur et le numéro d’organisme émetteur sont tous les deux requis pour que la transaction soit acceptée.

5.3.3. Format de la transaction « 786 – Demandes d’attestation » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et NJE (MJQ seulement)

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel
1 Identification du partenaire	Alpha	15	1	15	Requis
2 Type de transaction EED	Alpha	3	16	18	Requis
3 Type d’enregistrement EED	Alpha	2	19	20	Requis
4 Date de la transmission	Num	8	21	28	Requis
5 Numéro du demandeur	Num	4	29	32	Requis
6 Numéro d’organisme émetteur	Num	3	33	35	Requis
7 Code d’usager organisme EED	Alpha	24	36	59	Requis
8 Date création demande	Num	8	60	67	Requis
9 Heure création demande	Num	6	68	73	Requis
10 Code loi attestation	Alpha	3	74	76	Requis
11 Identifiant article loi attestation	Alpha	7	77	83	Optionnel
12 Numéro de référence (nº constat)	Alpha	16	84	99	Optionnel
13 Clé de l’organisme	Alpha	18	100	117	Optionnel
14 Date référence (date événement organisme)	Num	8	118	125	Requis
15 Heure référence (heure événement organisme)	Num	6	126	131	Requis
16 Numéro de plaque	Alpha	8	132	139	Optionnel
17 Numéro d’identification véhicule (NIV)	Alpha	17	140	156	Optionnel
18 Numéro d’identification personne (NIP)	Alpha	13	157	169	Optionnel
19 Nom du défendeur	Alpha	30	170	199	Optionnel
20 Prénom du défendeur	Alpha	30	200	229	Optionnel
21 Date de naissance	Num	8	230	237	Optionnel
22 Code provenance	Alpha	3	238	240	Requis

Notes :

1. Le numéro du demandeur correspond au numéro de votre organisme dans le système GDI.
2. Le numéro d’organisme émetteur correspond au numéro de votre organisme dans le système CSU.
3. Ces deux informations doivent toujours être fournies même si l’attestation demandée est sous la responsabilité d’un des deux systèmes à la SAAQ. Par exemple, même si les attestations de conduite durant sanction (CDS) sont normalement sous la responsabilité du système CSU, le numéro du demandeur et le numéro d’organisme émetteur sont tous les deux requis pour que la transaction soit acceptée.

5.4. Transaction 787 – Réponse des demandes d’attestation

5.4.1. Principes généraux

Pour les demandes d’attestation transmises par SAAQclic-EED, la SAAQ retourne les attestations en format électronique sous forme de fichier compressé (ZIP) aux cours municipales et organismes. Seules les demandes dont la réponse peut être automatisée seront retournées par fichier le jour ouvrable suivant la réception de la demande à la SAAQ.

Les demandes envoyées par SAAQclic-EED et dont la réponse nécessite l’intervention d’un préposé sont toujours retournées par la poste dans les jours suivant la réception de la demande à la SAAQ.

Les demandes envoyées par la poste et par télécopieur sont retournées par la poste dans un délai de 10 à 15 jours ouvrables suivant la réception de la demande à la SAAQ.

6.

DESCRIPTION DES FICHIERS DE DOCUMENTS « AVIS DE JUGEMENT », « AVIS DE JUGEMENT EN ERREUR », « DOSSIER AMENDE », « DOSSIER AMENDE EN ERREUR »

La présente section contient les spécifications de documents « avis de jugement », « avis de jugement en erreur », « dossier amende » et « dossier amende en erreur » qui sont transmis par échange de documents informatisés à la Société de l'assurance automobile du Québec depuis le 7 décembre 1992.

6.1. Principes généraux

Deux fichiers sont demandés par la SAAQ. L'un contient des avis de jugement et l'autre, des dossiers amende. Deux fichiers seront fournis par la SAAQ pour la correction des avis de jugement et des dossiers amende en erreur.

6.1.1. Structure des fichiers

Chaque fichier est constitué d'un ou de plusieurs enregistrements de données.

Un avis de jugement ne comprend qu'une infraction. Lorsqu'une cause comprend plus d'une infraction, il y aura autant d'avis que de natures d'infraction.

Un dossier d'amende peut contenir jusqu'à cinq infractions. Dans le cas (exceptionnel) où il y aurait plus de cinq infractions, vous devez communiquer avec la SAAQ.

Un dossier d'amende est soit un avis de non-paiement d'amende (ANP), soit un avis de paiement d'amende (AP). La différence se fait par la valeur du champ Type de document et par la **« présence d'une date de paiement de l'amende dans l'avis de paiement »** pour l'avis de paiement.

6.1.2. Valeurs par défaut

Tous les champs doivent être initialisés à blanc, c'est-à-dire remplis avec des caractères **espaces** (« »). La valeur zéro étant porteuse d'une signification, elle ne peut être utilisée pour indiquer l'absence d'une valeur. Lorsqu'une donnée n'est pas disponible, le champ est laissé à blanc (à l'exception toutefois du numéro de permis de conduire qui prend la valeur « **INCONNU** »).

Les champs dont le contenu est optionnel doivent absolument être mis à blanc lorsqu'aucune valeur ne s'applique.

Par exemple, lors d'une infraction pour excès de vitesse, les champs Vitesse constatée et Vitesse permise contiendront une valeur numérique; ils seront à blanc dans tous les autres cas. De plus, si le tribunal prononce une interdiction de conduire, les champs Date début d'interdiction de conduire et Durée de l'interdiction contiendront une valeur numérique; ils seront mis à blanc dans tous les autres cas.

6.2. Transaction 780 – Avis de jugement

6.2.1. Format de la transaction « 780 – Avis de jugement » Lien Web

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 780
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Requis	Toujours 01
3 Date de naissance du défendeur	Num	8	6	13	Requis	Format : SSAAMMJJ
4 Nom du défendeur	Alpha	30	14	43	Requis	
5 Prénom du défendeur	Alpha	30	44	73	Requis	
6 Adresse du défendeur	Alpha	40	74	113	Requis	
7 Municipalité	Alpha	30	114	143	Requis	
8 Code province	Alpha	2	144	145	Requis	
9 Code postal	Alpha	6	146	151	Optionnel	Format : X9X9X9 Voir note 1
10 Numéro du permis de conduire	Alpha	15	152	166	Requis	Voir note 2
11 Numéro de plaque	Alpha	8	167	174	Optionnel	
12 Administration émettrice de la plaque	Alpha	2	175	176	Optionnel	
13 Indicateur de résidence	Alpha	1	177	177	Requis	O ou N (O par défaut)
14 Numéro de l'infraction	Alpha	16	178	193	Requis	
15 Nature de l'infraction	Alpha	8	194	201	Requis	
16 Indicateur d'équivalence	Alpha	1	202	202	Requis	O ou N (N par défaut)
17 Vitesse constatée	Num	3	203	205	Optionnel	
18 Vitesse permise	Num	3	206	208	Optionnel	
19 Date commise de l'infraction	Num	8	209	216	Requis	Format : SSAAMMJJ
20 Date de déclaration de culpabilité	Num	8	217	224	Requis	Format : SSAAMMJJ
21 Date début d'interdiction de conduire	Num	8	225	232	Optionnel	Format : SSAAMMJJ
22 Durée de l'interdiction	Num	3	233	235	Optionnel	Format : MM (mois)
23 Numéro de corps policier	Num	5	236	240	Optionnel	
24 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	241	243	Requis	
25 Date ordonnance	Num	8	244	251	Optionnel	Format : SSAAMMJJ voir note 3
26 Durée initiale inadmissibilité permis restreint	Num	8	252	259	Optionnel	voir note 3
27 Indicateur autorisation conduire antidémarreur	Alpha	1	260	260	Optionnel	O ou N voir note 3
28 Indicateur alcool égal ou supérieur 160	Alpha	1	261	261	Optionnel	O ou blanc
29 Nom complet du responsable	Alpha	60	262	321	Requis	Responsable de la transmission
30 Nº de téléphone du responsable	Num	10	322	331	Requis	

Notes :

1. Si le défendeur ne réside pas au Canada, ce champ est laissé à blanc et le code postal de ce pays, s'il est connu, est placé dans le champ Municipalité, après le nom du pays.
2. Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».
3. Trois possibilités :
 - Les trois champs présents;
 - Les trois champs absents;
 - Durée initiale inadmissibilité permis restreint présent seule (lorsque la durée initiale inadmissibilité permis restreint est égale à 999, c'est pour indiquer que l'interdiction de conduire sera prononcée ultérieurement).

6.2.2. Format de la transaction « 780 – Avis de jugement » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

1 – CARTE DE LOT (1 ^{er} enregistrement du fichier)						
CARACTÉRISTIQUES						
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 N° lot – Jour julien création lot	Alpha	3	1	3	Requis	Voir note 1
2 N° lot – Type document	Alpha	2	4	5	Requis	Voir note 1
3 N° lot – Plage document	Alpha	2	6	7	Requis	Voir note 1
4 Numéro séquentiel dans le lot	Num	4	8	11	Requis	(valeur = 0000)
5 Nombre d'infractions dans le lot	Num	4	12	15	Requis	
6 Organisme transmetteur	Alpha	3	16	18	Requis	
7 Nom complet responsable (de la transmission)	Alpha	60	19	78	Optionnel	
8 Téléphone responsable (de la transmission)	Num	10	79	88	Optionnel	
9 Libre	Alpha	232	89	320	Optionnel	
2 – AVIS DE JUGEMENT (autres enregistrements du fichier)						
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 N° lot – Jour julien création lot	Alpha	3	1	3	Requis	Voir note 1
2 N° lot – Type document	Alpha	2	4	5	Requis	Voir note 1
3 N° lot – Plage document	Alpha	2	6	7	Requis	Voir note 1
4 Numéro séquentiel dans le lot	Num	4	8	11	Requis	(de 0001 à 9999)
5 Numéro du permis de conduire	Alpha	15	12	26	Requis	Voir note 2
6 Nature de l'infraction	Alpha	8	27	34	Requis	
7 Indicateur d'équivalence	Alpha	1	35	35	Requis	O ou N (O par défaut)
8 Date commise de l'infraction	Num	8	36	43	Requis	Format : SSAAMMJJ
9 Date de déclaration de culpabilité	Num	8	44	51	Requis	Format : SSAAMMJJ
10 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	52	54	Requis	
11 Vitesse permise	Num	3	55	57	Optionnel	
12 Vitesse constatée	Num	3	58	60	Optionnel	
13 Numéro de plaque	Alpha	8	61	68	Optionnel	
14 Administration émettrice de la plaque	Alpha	2	69	70	Optionnel	
15 Numéro de référence (n° cause infraction)	Alpha	16	71	86	Requis	
16 Numéro de corps policier	Num	5	87	91	Optionnel	
17 Date début d'interdiction de conduire	Num	8	92	99	Optionnel	Format : SSAAMMJJ
18 Durée de l'interdiction	Num	3	100	102	Optionnel	Format : MM (mois)
19 Indicateur de résidence	Alpha	1	103	103	Requis	O ou N (O par défaut)
20 Nom du défendeur	Alpha	30	104	133	Requis	
21 Prénom du défendeur	Alpha	30	134	163	Requis	
22 Adresse du défendeur	Alpha	40	164	203	Requis	
23 Municipalité	Alpha	30	204	233	Requis	
24 Province	Alpha	2	234	235	Requis	
25 Code postal	Alpha	6	236	241	Optionnel	Format : X9X9X9
26 Date de naissance du défendeur	Num	8	242	249	Requis	Format : SSAAMMJJ
27 Date ordonnance	Num	8	250	257	Optionnel	Format : SSAAMMJJ
						Voir note 3
28 Durée initiale inadmissibilité permis restreint	Num	8	258	265	Optionnel	Voir note 3
29 Indicateur autorisation conduire antidémarreur	Alpha	1	266	266	Optionnel	O ou N
						Voir note 3
30 Indicateur alcool égal ou supérieur 160	Alpha	1	267	267	Optionnel	(O ou blanc)
31 Libre	Alpha	53	268	320	Optionnel	

Notes :

1. Le numéro de lot (champ 1 à 3) doit être identique pour tous les enregistrements faisant partie d'un même lot.
2. Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».
3. Trois possibilités :
 - Les trois champs présents;
 - Les trois champs absents;
 - Durée initiale inadmissibilité permis restreint présent seule (lorsque la durée initiale inadmissibilité permis restreint est égale à 999, c'est pour indiquer que l'interdiction de conduire sera prononcée ultérieurement).

6.3. Transaction 781 – Avis de jugement en erreur

6.3.1. Format de la transaction « 781 – Avis de jugement en erreur »

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Type de transaction EED	Alpha	3	1	3	Toujours 781
2 Type d'enregistrement EED	Num	2	4	5	Toujours 01
3 Date de naissance du défendeur	Num	8	6	13	Toujours à blanc
4 Nom du défendeur	Alpha	30	14	43	Toujours à blanc
5 Prénom du défendeur	Alpha	30	44	73	Toujours à blanc
6 Adresse du défendeur	Alpha	40	74	113	Toujours à blanc
7 Municipalité	Alpha	30	114	143	Toujours à blanc
8 Code province	Alpha	2	144	145	Toujours à blanc
9 Code postal	Alpha	6	146	151	Toujours à blanc
10 Numéro du permis de conduire	Alpha	15	152	166	Voir note 1
11 Numéro de plaque	Alpha	8	167	174	
12 Administration émettrice de la plaque	Alpha	2	175	176	
13 Indicateur de résidence	Alpha	1	177	177	O ou N (O par défaut)
14 Numéro de l'infraction	Alpha	16	178	193	
15 Nature de l'infraction	Alpha	8	194	201	
16 Indicateur d'équivalence	Alpha	1	202	202	O ou N (N par défaut)
17 Vitesse constatée	Num	3	203	205	
18 Vitesse permise	Num	3	206	208	
19 Date commise de l'infraction	Num	8	209	216	Format : SSAAMMJJ
20 Date de déclaration de culpabilité	Num	8	217	224	Format : SSAAMMJJ
21 Date début d'interdiction de conduire	Num	8	225	232	Format : SSAAMMJJ
22 Durée de l'interdiction	Num	3	233	235	Format : MM (en mois)
23 Numéro de corps policier	Num	5	236	240	
24 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	241	243	
25 Date ordonnance	Num	8	244	251	Format : SSAAMMJJ
26 Durée initiale inadmissibilité permis restreint	Num	8	252	259	Voir note 2 Voir note 2
27 Indicateur autorisation conduire antidémarreur	Alpha	1	260	260	(O ou N) Voir note 2
28 Indicateur alcool égal ou supérieur 160	Alpha	1	261	261	(O ou blanc)
29 Nom complet du responsable	Alpha	60	262	321	(Généré par le traitement CSU1.1.5)
30 Téléphone du responsable	Alpha	10	322	331	Idem
31 Code d'erreur	Alpha	50	332	381	

Notes :

1. Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».
2. Trois possibilités :
 - Les trois champs présents;
 - Les trois champs absents;
 - Durée initiale inadmissibilité permis restreint présent seule (lorsque la durée initiale inadmissibilité permis restreint est égale à 999, c'est pour indiquer que l'interdiction de conduire sera prononcée ultérieurement).

6.3.2. Format de la transaction « 781 – Avis de jugement en erreur » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJQ seulement)

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

1 – CARTE DE LOT (1^{er} enregistrement du fichier)					
CARACTÉRISTIQUES					
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Remarques
1 Nº lot – Jour julien création lot	Alpha	3	1	3	Voir note 1
2 Nº lot – Type document	Alpha	2	4	5	Voir note 1
3 Nº lot – Plage document	Alpha	2	6	7	Voir note 1
4 Numéro séquentiel dans le lot	Num	4	8	11	(valeur = 0000)
5 Libre	Alpha	309	12	320	
2 – AVIS DE JUGEMENT (autres enregistrements du fichier)					
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Remarques
1 Nº lot – Jour julien création lot	Alpha	3	1	3	Voir note 1
2 Nº lot – Type document	Alpha	2	4	5	Voir note 1
3 Nº lot – Plage document	Alpha	2	6	7	Voir note 1
4 Numéro séquentiel dans le lot	Num	4	8	11	(de 0001 à 9999)
5 Numéro du permis de conduire	Alpha	15	12	26	Voir note 2
6 Nature de l'infraction	Alpha	8	27	34	
7 Indicateur d'équivalence	Alpha	1	35	35	O ou N (O par défaut)
8 Date commise de l'infraction	Num	8	36	43	Format : SSAAMMJJ
9 Date de déclaration de culpabilité	Num	8	44	51	Format : SSAAMMJJ
10 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	52	54	
11 Vitesse permise	Num	3	55	57	
12 Vitesse constatée	Num	3	58	60	
13 Numéro de plaque	Alpha	8	61	68	
14 Administration émettrice de la plaque	Alpha	2	69	70	
15 Numéro de référence (n° cause infraction)	Alpha	16	71	86	
16 Numéro de corps policier	Num	5	87	91	
17 Date début d'interdiction de conduire	Num	8	92	99	Format : SSAAMMJJ
18 Durée de l'interdiction	Num	3	100	102	
19 Indicateur de résidence	Alpha	1	103	103	O ou N (O par défaut)
20 Nom du défendeur	Alpha	30	104	133	
21 Prénom du défendeur	Alpha	30	134	163	
22 Adresse du défendeur	Alpha	40	164	203	
23 Municipalité	Alpha	30	204	233	
24 Province	Alpha	2	234	235	
25 Code postal	Alpha	6	236	241	Format : X9X9X9
26 Date de naissance du défendeur	Num	8	242	249	Format : SSAAMMJJ
27 Date ordonnance	Num	8	250	257	Format : SSAAMMJJ
28 Durée initiale inadmissibilité permis restreint	Num	8	258	265	Voir note 3
29 Indicateur autorisation conduire antidémarreur	Alpha	1	266	266	O ou N
30 Indicateur alcool égal ou supérieur 160	Alpha	1	267	267	Voir note 3
31 Codes d'erreur (25 * 2 positions)	Alpha	50	268	317	(O ou blanc)
32 Libre	Alpha	3	318	320	

Notes :

1. Le numéro de lot (champ 1 à 3) doit être identique pour tous les enregistrements faisant partie d'un même lot.
2. Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».
3. Trois possibilités :
 - Les trois champs présents;
 - Les trois champs absents;
 - Durée initiale inadmissibilité permis restreint présent seule (lorsque la durée initiale inadmissibilité permis restreint est égale à 999, c'est pour indiquer que l'interdiction de conduire sera prononcée ultérieurement).

6.3.3. Signification des codes d'erreur pour les avis de jugement en erreur

Il est à noter que le champ peut contenir plus d'un code d'erreur pour une même transaction. Dans ce cas, les codes d'erreur à deux positions sont concaténés les uns à la suite des autres (sans virgule, espace ou autres séparateurs).

Par exemple, un champ code d'erreur contenant la valeur **0207** signifie qu'une erreur de type 02 et une erreur de type 07 ont été détectées pour cette transaction.

Codes d'erreur retournés via les avis de jugement en erreur		
Codes	Libellé du message	Explication
01	N° d'identification de personne absent ou erroné	<i>Le numéro d'identification de personne (NIP) est absent, inexistant au système de la SAAQ ou le numéro fourni ne permet pas d'identifier la personne visée.</i>
02	Type d'infraction absent ou erroné	<i>La nature de l'infraction doit être :</i> <ul style="list-style-type: none">• présente;• existante aux tables du service suspension révocation de la SAAQ;• en vigueur à la date commise de l'infraction;• autorisée pour l'organisme en vertu de la loi ou d'une entente de reciprocité;• génératrice de points d'inaptitude lors d'un excès de vitesse.
03	La vitesse constatée ou permise est en erreur	<i>La vitesse constatée ou la vitesse permise est en erreur pour l'une des raisons suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none">• la vitesse constatée ou la vitesse permise est non numérique;• la vitesse constatée est présente et la vitesse permise est absente;• la vitesse permise est présente et la vitesse constatée est absente;• la vitesse constatée est plus petite ou égale à la vitesse permise;• la nature de l'infraction oblige la présence de la vitesse constatée et de la vitesse permise;• la nature de l'infraction oblige l'absence de la vitesse constatée et de la vitesse permise;• la vitesse permise doit être plus grande ou égale à 5 et plus petite ou égale à 100;• la vitesse permise doit se terminer par 0 ou 5.

Codes d'erreur retournés via les avis de jugement en erreur		
Codes	Libellé du message	Explication
04	Date commise de l'infraction absente ou erronée	<p><i>La date commise de l'infraction doit être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • présente; • numérique; • de format SSAAMMJJ (SS=siècle, AA=année, MM=mois, JJ=jour); • antérieure ou égale à la date de déclaration de culpabilité; • antérieure ou égale à la date de réception de l'infraction à la SAAQ; • antérieure ou égale à la date de traitement de l'infraction à la SAAQ.
05	Date de déclaration absente ou erronée	<p><i>La date de déclaration de culpabilité doit être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • présente; • numérique; • de format SSAAMMJJ (SS=siècle, AA=année, MM=mois, JJ=jour); • postérieure ou égale à la date de l'infraction; • antérieure ou égale à la date de réception de l'infraction à la SAAQ; • antérieure ou égale à la date de traitement de l'infraction à la SAAQ; • postérieure au délai de péremption : le délai est de 2 ans pour les PDI et de 5 ans pour les ICC, antérieurement à la date de traitement à la SAAQ.
06	Date début de l'interdiction absente ou erronée	<p><i>La date de début de l'interdiction de conduire doit être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • présente si la durée de l'interdiction de conduire est présente; • numérique; • de format SSAAMMJJ (SS=siècle, AA=année, MM=mois, JJ=jour); • postérieure ou égale à la date de l'infraction; • postérieure ou égale à la date de déclaration de culpabilité.
07	Durée de l'interdiction absente ou erronée	<p><i>La durée de l'interdiction de conduire doit remplir les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • elle doit être présente lorsque la date de début d'interdiction de conduire est présente; • elle doit être numérique; • elle doit être un nombre entier de 3 positions au maximum; • elle doit indiquer un nombre de mois.
08	N° de l'organisme émetteur absent ou non autorisé	<p><i>Le numéro de l'organisme émetteur est absent, n'est pas numérique ou ne remplit pas l'une des conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisme doit être autorisé à remettre un constat d'infraction ou un document amende; • l'organisme doit être autorisé à transmettre des constats d'infraction ou des documents amendes pour d'autres organismes.
09	Nom administration ou numéro corps policier erroné	<p><i>L'administration émettrice de la plaque doit se composer de lettres. Ex. : QC.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro de corps policier doit être numérique.

Codes d'erreur retournés via les avis de jugement en erreur		
Codes	Libellé du message	Explication
10	Information sur la loi C-46 erronée	<p><i>Les informations de la loi C-46 sont en erreur pour une des raisons suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • la date ordonnance doit être de format SSAAMMJJ (SS=siècle, AA=année, MM=mois, JJ=jour); • la date ordonnance doit être présente pour les infractions reliées à l'alcool lorsque IDC complétée; • la date ordonnance doit être présente lorsque l'indicateur autorisation conduite antidémarreur est à « O » (oui); • la durée initiale inadmissibilité permise restreinte doit être numérique; • l'indicateur autorisation conduite antidémarreur doit être à « O » ou à blanc.
12	La personne est décédée	<p><i>La personne est décédée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'avis de non-paiement ou l'avis de paiement d'amende que vous nous avez transmis ne peut être inscrit au dossier, car la personne est décédée.
15	Le numéro de référence existe déjà	<p><i>Numéro de référence existe déjà :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • a déjà été reçu dans production antérieure ou courante
16	Le statut du dossier ne permet pas le traitement	<p><i>Le statut du dossier personne ne permet pas le traitement du document transmis</i></p>
18	La personne a émigré	<p><i>La personne est émigrée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'avis de jugement que vous nous avez transmis ne peut être inscrit au dossier, car la personne est émigrée.
19	La personne est un non-résident	<p><i>L'individu est un non-résident du Québec.</i></p>
21	Le champ Équivalence doit être rempli	<p><i>On ne peut traiter cette infraction, le champ Équivalence doit être rempli.</i></p>
22	Cette infraction ne génère aucun point	<p><i>On ne peut considérer cette infraction, car elle ne comporte aucun point ou n'est pas reliée à la conduite d'un véhicule en matière criminelle.</i></p>
23	Nature hors Québec absente	<p><i>Nature hors Québec absente</i></p>
25	Alcool ≥ 160 mg/100 ml absent ou erroné loi 42	<p><i>L'indicateur d'alcool égal ou supérieur à 160 mg/100 ml est en erreur pour l'une des raisons suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'indicateur d'alcool égal ou supérieur à 160 mg/100 ml doit être à « O » ou à blanc; • l'indicateur est présent avant l'application de la loi 42; • l'indicateur est présent (valeur à « O », oui) alors que la nature de l'infraction exige que l'indicateur soit absent.

Codes d'erreur retournés via les avis de jugement en erreur		
Codes	Libellé du message	Explication
26	Les infos transmises ne peuvent faire l'objet d'un délit CAO	<p>Les infos transmises ne peuvent faire l'objet d'un délit CAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le numéro de plaque est absent; - le numéro de plaque n'est pas valide; - le véhicule est immatriculé ailleurs qu'au Québec; - le propriétaire du véhicule ne réside pas au Québec; - le propriétaire du véhicule est émigré; - le propriétaire du véhicule est décédé; - le propriétaire du véhicule est une personne morale et celle-ci a cessé ses opérations; - le propriétaire du véhicule est une personne morale et celle-ci a déclaré faillite; - le statut du dossier personne du propriétaire du véhicule ne permet pas le traitement du document transmis.
99	Document rejeté à corriger	<i>Le document est rejeté; il doit être vérifié et corrigé.</i>

6.4. Transaction 782 – Dossier amende

Détail des positions du groupe d'infractions (5 occurrences)

Occurrence 1			Occurrence 2			Occurrence 3			Occurrence 4			Occurrence 5		
Long	de	à												
8	40	47	8	152	159	8	264	271	8	376	383	8	488	495
8	48	55	8	160	167	8	272	279	8	384	391	8	496	503
8	56	63	8	168	175	8	280	287	8	392	399	8	504	511
8	64	71	8	176	183	8	288	295	8	400	407	8	512	519
50	72	121	50	184	233	50	296	345	50	408	457	50	520	569
30	122	151	30	234	263	30	346	375	30	458	487	30	570	599

Note : Malgré le fait que le groupe d'infractions est une structure de 5 occurrences, il est important de créer une nouvelle transaction pour chacune des infractions, car seule la première occurrence du groupe est considérée par la SAAQ.

6.4.1. Format de la transaction « 782 – dossiers amende »

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					Remarques
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Code de transaction EED	Alpha	3	1	3	Requis	Toujours 782
2 Type de document	Alpha	2	4	5	Requis	03 ou 04
3 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	6	8	Requis	
4 Numéro de permis de conduire	Alpha	15	9	23	Requis	Voir note 1
5 Numéro de référence	Alpha	16	24	39	Requis	
Groupe d'infractions (5 occurrences)		112	40	599		
6 Nature de l'infraction	Alpha	8			Optionnel	
7 Date commise de l'infraction	Num	8			Optionnel	Format SSAAMMJJ
8 Date déclaration de culpabilité	Num	8			Optionnel	Format SSAAMMJJ
9 Date paiement au perceuteur	Num	8			Optionnel	Blanc si « type de document » = 03, Obligatoire si « type de document » = 04
10 Description de l'infraction	Alpha	50			Optionnel	
11 Informations supplémentaires	Alpha	30			Optionnel	
12 Nom du défendeur	Alpha	30	600	629	Requis	
13 Prénom du défendeur	Alpha	30	630	659	Requis	
14 Adresse du défendeur	Alpha	40	660	699	Requis	
15 Municipalité	Alpha	30	700	729	Requis	
16 Province	Alpha	2	730	731	Requis	
17 Code postal	Alpha	6	732	737	Requis	Format X9X9X9
18 Date de naissance du défendeur	Num	8	738	745	Requis	Format SSAAMMJJ
19 Nom du responsable	Alpha	60	746	805	Requis	
20 Téléphone du responsable	Alpha	10	806	815	Requis	

Notes :

- Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».

6.4.2. [Format de la transaction « 782 – dossiers amende » Lien FTP \(Montréal, Québec et Longueuil seulement\) et lien NJE \(MJQ seulement\)](#)

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

1 – CARTE DE LOT (1^{er} enregistrement du fichier)						
CARACTÉRISTIQUES						
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Nº lot – Jour julien création lot	Alpha	3	1	3	Requis	Voir note 1
2 Nº lot – Type document	Alpha	2	4	5	Requis	Voir note 1
3 Nº lot – Plage document	Alpha	2	6	7	Requis	Voir note 1
4 Numéro séquentiel dans le lot	Num	4	8	11	Requis	(valeur = 0000)
5 Nombre de dossiers amende dans le lot	Num	4	12	15	Requis	
6 Organisme transmetteur	Alpha	3	16	18	Requis	
7 Nom complet responsable (de la transaction)	Alpha	60	19	78	Requis	
8 Téléphone responsable (de la transaction)	Alpha	10	79	88	Requis	
9 Libre	Alpha	744	89	832		
2 – DOSSIER AMENDE (autres enregistrements du fichier)						
CARACTÉRISTIQUES						
Nº Description de la donnée	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	Remarques
1 Nº lot – Jour julien création lot	Alpha	3	1	3	Requis	Voir note 1
2 Nº lot – Type document	Alpha	2	4	5	Requis	Voir note 1
3 Nº lot – Plage document	Alpha	2	6	7	Requis	Voir note 1
4 Numéro séquentiel dans le lot	Num	4	8	11	Requis	(de 0001 à 9999)
5 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	12	14	Requis	
6 Numéro de permis de conduire	Alpha	15	15	29	Requis	Voir note 2
7 Numéro de référence	Alpha	16	30	45	Requis	
Groupe d'infractions (5 occurrences)		112	46	605		
8 Nature de l'infraction	Alpha	8			Optionnel	
9 Date commise de l'infraction	Num	8			Optionnel	
10 Date déclaration de culpabilité	Num	8			Optionnel	
11 Date paiement au perceuteur	Num	8			Optionnel	
12 Description de l'infraction	Alpha	50			Optionnel	
13 Informations supplémentaires	Alpha	30			Optionnel	
14 Nom du défendeur	Alpha	30	606	635	Requis	
15 Prénom du défendeur	Alpha	30	636	665	Requis	
16 Adresse du défendeur	Alpha	40	666	705	Requis	
17 Municipalité	Alpha	30	706	735	Requis	
18 Code province	Alpha	2	736	737	Requis	
19 Code postal	Alpha	6	738	743	Requis	Format X9X9X9
20 Date de naissance du défendeur	Num	8	744	751	Requis	Format SSAAMMJJ
21 Libre	Alpha	81	752	832		

Notes :

- Le numéro de lot (champ 1 à 3) doit être identique pour tous les enregistrements faisant partie d'un même lot.
- Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».

6.5. Transaction 785 – Dossier amende en erreur

Détail des positions du groupe d'infractions (5 occurrences)

Occurrence 1			Occurrence 2			Occurrence 3			Occurrence 4			Occurrence 5		
Long	de	à												
8	40	47	8	152	159	8	264	271	8	376	383	8	488	495
8	48	55	8	160	167	8	272	279	8	384	391	8	496	503
8	56	63	8	168	175	8	280	287	8	392	399	8	504	511
8	64	71	8	176	183	8	288	295	8	400	407	8	512	519
50	72	121	50	184	233	50	296	345	50	408	457	50	520	569
30	122	151	30	234	263	30	346	375	30	458	487	30	570	599

Note : Malgré le fait que le groupe d'infractions est une structure de 5 occurrences, il est important de créer une nouvelle transaction pour chacune des infractions, car seule la première occurrence du groupe est considérée par la SAAQ.

6.5.1. Format de la transaction « 785 – dossiers amende en erreur »

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

Nº Description de la donnée	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT				Remarques
	Type	Long	De	À	
1 Code de transaction EED	Alpha	3	1	3	Toujours 785
2 Type d'enregistrement EED	Alpha	2	4	5	03 ou 04
3 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	6	8	
4 Numéro de permis de conduire	Alpha	15	9	23	Voir note 1
5 Numéro de référence	Alpha	16	24	39	
Groupe d'infractions (5 occurrences)		112	40	599	(occurrences 2 à 5 toujours à blanc)
6 Nature de l'infraction	Alpha	8	40	47	
7 Date commise de l'infraction	Num	8	48	55	Format SSAAMMJJ
8 Date déclaration de culpabilité	Num	8	56	63	Format SSAAMMJJ
9 Date paiement au perceuteur	Num	8	64	71	Blanc si « type de document » = 03, Obligatoire si « type de document » = 04
10 Description de l'infraction	Alpha	50	72	121	
11 Informations supplémentaires	Alpha	30	122	151	
12 Nom du défendeur	Alpha	30	600	629	Toujours à blanc
13 Prénom du défendeur	Alpha	30	630	659	Toujours à blanc
14 Adresse du défendeur	Alpha	40	660	699	Toujours à blanc
15 Municipalité	Alpha	30	700	729	Toujours à blanc
16 Province	Alpha	2	730	731	Toujours à blanc
17 Code postal	Alpha	6	732	737	Toujours à blanc
18 Date de naissance du défendeur	Num	8	738	745	Toujours à blanc
19 Nom du responsable	Alpha	60	746	805	
20 Téléphone du responsable	Alpha	10	806	815	
21 Code d'erreur	Alpha	50	816	865	

Notes :

- Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».

6.5.2. Format de la transaction « 785 – dossiers amende en erreur » Lien FTP (Montréal, Québec et Longueuil seulement) et lien NJE (MJO seulement)

Les champs optionnels doivent être mis à blanc si aucune valeur ne s'applique. Voir section 6.1.2 Valeurs par défaut

<i>Nº Description de la donnée</i>	RENSEIGNEMENTS PROPRES AUX SYSTÈMES SEULEMENT					
	Type	Long	De	À	Requis ou optionnel	
1 Code de transaction EED	Alpha	3	1	3		Toujours 785
2 Type d'enregistrement EED	Alpha	2	4	5		03 ou 04
3 Numéro d'organisme émetteur	Alpha	3	6	8		
4 Numéro de permis de conduire	Alpha	15	9	23		Voir note 1
5 Numéro de référence	Alpha	16	24	39		
Groupe d'infractions (5 occurrences)		112	40	599		(occurrences 2 à 5 toujours à blanc)
6 Nature de l'infraction	Alpha	8	40	47		
7 Date commise de l'infraction	Num	8	48	55		Format SSAAMMJJ
8 Date déclaration de culpabilité	Num	8	56	63		Format SSAAMMJJ
9 Date paiement au perceuteur	Num	8	64	71		Blanc si « type de document » = 03, Obligatoire si « type de document » = 04
10 Description de l'infraction	Alpha	50	72	121		
11 Informations supplémentaires	Alpha	30	122	151		
12 Nom du défendeur	Alpha	30	600	629		Toujours à blanc
13 Prénom du défendeur	Alpha	30	630	659		Toujours à blanc
14 Adresse du défendeur	Alpha	40	660	699		Toujours à blanc
15 Municipalité	Alpha	30	700	729		Toujours à blanc
16 Province	Alpha	2	730	731		Toujours à blanc
17 Code postal	Alpha	6	732	737		Toujours à blanc
18 Date de naissance du défendeur	Num	8	738	745		Toujours à blanc
19 Nom du responsable	Alpha	60	746	805		
20 Téléphone du responsable	Alpha	10	806	815		
21 Code d'erreur	Alpha	50	816	865		

Notes :

1. Si le numéro de permis de conduire (NIP) est absent, inscrire le mot « INCONNU ».

6.5.3. [Signification des codes d'erreur pour les dossiers amendes](#)

Il est à noter que le champ peut contenir plus d'un code d'erreur pour une même transaction. Dans ce cas, les codes d'erreur à deux positions sont concaténés les uns à la suite des autres (sans virgule, espace ou autres séparateurs).

Par exemple, un champ code d'erreur contenant la valeur **0111** signifie qu'une erreur de type 01 et une erreur de type 11 ont été détectées pour cette transaction.

Codes d'erreur retournés via les avis de jugement en erreur		
Codes	Libellé du message	Explication
01	N° d'identification de personne absent ou erroné	<i>Le numéro d'identification de personne (NIP) est absent, inexistant au système de la SAAQ ou le numéro fourni ne permet pas d'identifier la personne visée.</i>
08	N° de l'organisme émetteur absent ou non autorisé	<i>Le numéro de l'organisme émetteur est absent, n'est pas numérique ou ne remplit pas l'une des conditions suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> • l'organisme doit être autorisé à émettre un constat d'infraction ou un document amende; • l'organisme doit être autorisé à transmettre des constats d'infraction ou des documents amendes pour d'autres organismes.
11	La date de paiement est erronée	<i>La date de paiement doit être :</i> <ul style="list-style-type: none"> • absente si le type de document est 03 (avis de non-paiement); • présente si le type de document est 04 (avis de paiement); • numérique; • sous la forme AAAAMMMJJ (AAAA=année, MM=mois, JJ=jour); • antérieure ou égale à la date du jour.
12	La personne est décédée	<i>La personne est décédée :</i> <ul style="list-style-type: none"> • l'avis de non-paiement ou l'avis de paiement d'amende que vous nous avez transmis ne peut être inscrit au dossier, car la personne est décédée.
13	La personne est émigrée	<i>La personne est émigrée :</i> <ul style="list-style-type: none"> • l'avis de non-paiement ou l'avis de paiement d'amende que vous nous avez transmis ne peut pas être inscrit au dossier, car la personne est émigrée.
14	Le numéro de référence est absent ou erroné	<i>Le numéro de référence est en erreur pour l'une des raisons suivantes :</i> <ul style="list-style-type: none"> • n'est pas indiqué; • existe déjà pour un dossier d'un autre défendeur provenant de votre organisme.
15	Le numéro de référence existe déjà	<i>Numéro de référence existe déjà :</i> <ul style="list-style-type: none"> • a déjà été reçu dans production antérieure ou courante.
16	Le statut du dossier ne permet pas le traitement	<i>Le statut du dossier de la personne ne permet pas le traitement du document transmis.</i>
17	Aucun avis de non-paiement retracé pour cet avis de paiement	<i>Aucun avis de non-paiement n'a été retracé pour cet avis de paiement.</i>

24	Le document ne peut être traité par la SAAQ
99	Document rejeté à corriger <i>Le document est rejeté; il doit être vérifié et corrigé.</i>

6.6. Transaction 790 – Avis d’infraction PECVL

Les détails des transactions 790 sur les Avis d’infraction PECVL font l’objet d’un guide disponible sur le site de SAAQclic-EED.

7. DESCRIPTION DES DONNÉES

Cette section contient une description détaillée des champs se trouvant dans les tableaux affichant le format des transactions présentés dans le présent document.

Les chiffres affichés entre parenthèses affichent le numéro des transactions où on peut trouver la donnée.

Donnée	Description
Code catégorie permis (784)	<p>Longueur 1, alphanumérique.</p> <p>Le code « 1; apprenti conducteur » indique que le client qui détient cette catégorie de permis est autorisé à conduire un véhicule accompagné d'une personne détenant un permis de conduire de la classe appropriée.</p> <p>Le code « 2; Permis conduire » indique que le client qui détient cette catégorie peut conduire un véhicule.</p> <p>Le code « 3; Permis restreint » indique que le client qui détient cette catégorie peut conduire un véhicule dans le cadre de son travail, pendant la révocation de son permis de conduire.</p> <p>Le code « 4; Permis probatoire » indique que le client qui détient cette catégorie peut conduire un véhicule sous probation sur une période de deux ans.</p> <p>Cette catégorie est réservée aux nouveaux conducteurs.</p>
Code classe permis (occurrences) (784)	<p>Longueur 10 positions, alphanumérique (5 occurrences).</p> <p>Codes de classification des véhicules routiers pour lesquels un permis de conduire autorise la conduite.</p>
Valeur Signification	
1	Ensemble de véhicules routiers équipés d'une sellette d'attelage ou véhicule de la classe 3 tirant une remorque d'une masse nette de 2000 kg ou plus.
2	Autobus aménagé pour plus de 24 passagers.
3	Véhicule de commerce ou d'équipement de 3 essieux ou plus, ou de 2 essieux et d'une masse nette de 4500 kg ou plus.
4A	Véhicule d'urgence.
4B	Autobus aménagé pour 24 passagers ou moins ou minibus.
4C	Taxi.
5	Véhicule automobile de 2 essieux et d'une masse nette de moins de 4500 kg, habitation motorisée, véhicule-outil ou véhicule de service.
6A	Toute motocyclette.
6B	Motocyclette d'une cylindrée de 400 cc ou moins.
6C	Motocyclette d'une cylindrée de 125 cc ou moins.
6D	Cyclomoteur (classe incluse dans toutes les autres sauf 8).
8	Tracteur de ferme (classe incluse dans toutes les autres sauf 6D).

Donnée	Description																																								
Code condition (784)	<p>Longueur 10 positions, alphanumérique (10 occurrences)</p> <p>L'ensemble des conditions que la SAAQ peut imposer au détenteur d'un privilège lors de la conduite d'un véhicule (maximum 10).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th><th>Signification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td><td>Doit porter des lunettes ou lentilles cornéennes.</td></tr> <tr> <td>B</td><td>Doit conduire le jour uniquement.</td></tr> <tr> <td>C</td><td>Doit porter un appareil auditif pour conduire.</td></tr> <tr> <td>D</td><td>Doit subir un examen médical tous les 4 ans.</td></tr> <tr> <td>E</td><td>Doit subir un examen médical tous les 6 mois.</td></tr> <tr> <td>F</td><td>Doit subir un examen médical tous les ans.</td></tr> <tr> <td>G</td><td>Doit subir un examen médical tous les 2 ans.</td></tr> <tr> <td>H</td><td>Masse nette du véhicule doit être inférieure à 2500 kg.</td></tr> <tr> <td>J</td><td>Véhicule doit être muni d'une transmission automatique.</td></tr> <tr> <td>K</td><td>Véhicule doit être muni d'une servodirection.</td></tr> <tr> <td>L</td><td>Véhicule doit être muni d'un servofrein.</td></tr> <tr> <td>N</td><td>Doit porter un harnais de sécurité pour conduire.</td></tr> <tr> <td>P</td><td>Véhicule doit être muni de commandes manuelles.</td></tr> <tr> <td>Q</td><td>Véhicule doit être muni de feux-codes manuels.</td></tr> <tr> <td>R</td><td>Véhicule doit être muni d'un accélérateur à gauche.</td></tr> <tr> <td>S</td><td>Est sujet à d'autres conditions médicales.</td></tr> <tr> <td>T</td><td>Permis territorial.</td></tr> <tr> <td>V</td><td>Véhicule doit être muni de commandes adaptées au handicap.</td></tr> <tr> <td>Z</td><td>Vignette de stationnement pour personnes handicapées.</td></tr> </tbody> </table>	Valeur	Signification	A	Doit porter des lunettes ou lentilles cornéennes.	B	Doit conduire le jour uniquement.	C	Doit porter un appareil auditif pour conduire.	D	Doit subir un examen médical tous les 4 ans.	E	Doit subir un examen médical tous les 6 mois.	F	Doit subir un examen médical tous les ans.	G	Doit subir un examen médical tous les 2 ans.	H	Masse nette du véhicule doit être inférieure à 2500 kg.	J	Véhicule doit être muni d'une transmission automatique.	K	Véhicule doit être muni d'une servodirection.	L	Véhicule doit être muni d'un servofrein.	N	Doit porter un harnais de sécurité pour conduire.	P	Véhicule doit être muni de commandes manuelles.	Q	Véhicule doit être muni de feux-codes manuels.	R	Véhicule doit être muni d'un accélérateur à gauche.	S	Est sujet à d'autres conditions médicales.	T	Permis territorial.	V	Véhicule doit être muni de commandes adaptées au handicap.	Z	Vignette de stationnement pour personnes handicapées.
Valeur	Signification																																								
A	Doit porter des lunettes ou lentilles cornéennes.																																								
B	Doit conduire le jour uniquement.																																								
C	Doit porter un appareil auditif pour conduire.																																								
D	Doit subir un examen médical tous les 4 ans.																																								
E	Doit subir un examen médical tous les 6 mois.																																								
F	Doit subir un examen médical tous les ans.																																								
G	Doit subir un examen médical tous les 2 ans.																																								
H	Masse nette du véhicule doit être inférieure à 2500 kg.																																								
J	Véhicule doit être muni d'une transmission automatique.																																								
K	Véhicule doit être muni d'une servodirection.																																								
L	Véhicule doit être muni d'un servofrein.																																								
N	Doit porter un harnais de sécurité pour conduire.																																								
P	Véhicule doit être muni de commandes manuelles.																																								
Q	Véhicule doit être muni de feux-codes manuels.																																								
R	Véhicule doit être muni d'un accélérateur à gauche.																																								
S	Est sujet à d'autres conditions médicales.																																								
T	Permis territorial.																																								
V	Véhicule doit être muni de commandes adaptées au handicap.																																								
Z	Vignette de stationnement pour personnes handicapées.																																								
Code couleur yeux (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique.</p> <p>Indique la couleur des yeux d'une personne physique.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th><th>Signification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>B</td><td>Bleu</td></tr> <tr> <td>G</td><td>Gris</td></tr> <tr> <td>M</td><td>Marron</td></tr> <tr> <td>N</td><td>Noir</td></tr> <tr> <td>P</td><td>Pers</td></tr> <tr> <td>R</td><td>Brun</td></tr> <tr> <td>V</td><td>Vert</td></tr> </tbody> </table>	Valeur	Signification	B	Bleu	G	Gris	M	Marron	N	Noir	P	Pers	R	Brun	V	Vert																								
Valeur	Signification																																								
B	Bleu																																								
G	Gris																																								
M	Marron																																								
N	Noir																																								
P	Pers																																								
R	Brun																																								
V	Vert																																								

Donnée	Description								
Code de transaction EED (782)	<p>Longueur 3 positions, alphanumérique.</p> <p>À chaque fichier correspond une valeur de Code de transaction EED.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur</th><th>Signification</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>780</td><td>Avis de jugement</td></tr> <tr> <td>781</td><td>Avis de jugement en erreur</td></tr> <tr> <td>782</td><td>Dossier amende</td></tr> </tbody> </table>	Valeur	Signification	780	Avis de jugement	781	Avis de jugement en erreur	782	Dossier amende
Valeur	Signification								
780	Avis de jugement								
781	Avis de jugement en erreur								
782	Dossier amende								
Code postal (780, 781, 782, 783, 784)	<p>Longueur 6 positions, alphanumérique.</p> <p>Si le défendeur ne réside pas au Canada, ce champ est laissé à blanc et le code postal de ce pays, s'il est connu, est placé dans le champ Municipalité, après le nom du pays.</p>								
Code province (780, 781, 782, 783, 784)	<p>Longueur 2 positions, alphanumérique.</p> <p>Province ou État de résidence du défendeur. Les valeurs à utiliser sont énumérées en annexe.</p> <p>Si le défendeur ne réside ni au Canada ni aux États-Unis, ce champ est laissé à blanc et le nom du pays est placé dans le champ Municipalité.</p>								
Code usager organisme EED (783, 784)	<p>Longueur 24 positions, alphanumérique.</p> <p>Code d'usager ayant rempli la demande de renseignements chez l'organisme EED.</p>								
Code d'erreur EED (784)	<p>Longueur 3 positions, alphanumérique.</p> <p>Pour les demandes de renseignements en erreur, spécifie le code de l'erreur empêchant le retour du renseignement demandé.</p> <p>Un seul code d'erreur par transaction</p>								
Codes d'erreur (781)	<p>Longueur 50 positions, alphanumérique (25 occurrences).</p> <p>Code d'erreur du système CSU (voir signification des codes d'erreur à la suite de la description de la structure du fichier).</p> <p>Il est à noter que le champ peut contenir plus d'un code d'erreur pour une même transaction. Dans ce cas, les codes d'erreur à deux positions sont concaténés les uns à la suite des autres (sans virgule, espace ou autres séparateurs).</p>								
Date commise de l'infraction (780, 781)	<p>Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ.</p> <p>Date à laquelle l'infraction a été commise.</p>								
Date d'expiration de l'autorisation (784)	<p>Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ.</p> <p>Indique la date où l'autorisation de circuler avec un véhicule (certificat d'immatriculation) cesse d'être en vigueur.</p>								
Date de création demande (783, 784)	<p>Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ.</p> <p>Date à laquelle la demande a été créée dans le système de l'organisme EED.</p>								
Date de déclaration de culpabilité (780, 781, 782)	<p>Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ.</p> <p>Date à laquelle l'amende a été acquittée ou date à laquelle un jugement a été rendu contre le défendeur.</p>								

Donnée	Description
Date de paiement au percepteur (782)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Date à laquelle l'amende a été acquittée. Sur les avis de non-paiement d'amende, le champ est toujours laissé à blanc, car le paiement n'a pas encore eu lieu. Sur les avis de paiement, le champ contient obligatoirement la date du paiement au percepteur.
Date de paiement de l'autorisation (784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Indique la date à laquelle une autorisation de circuler avec un véhicule a été payée et indique également le début du droit de circuler.
Date de référence (783, 784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Correspond à la date inscrite sur le constat d'infraction. Requise afin de donner une image du dossier à la date de l'infraction (municipalité) ou à la date fixée (autres organismes).
Date début adresse (784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Indique la date à laquelle la dernière adresse inscrite dans les fichiers de la SAAQ a été enregistrée au dossier de la personne.
Date début d'interdiction de conduire (780, 781)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Cette donnée est utilisée uniquement lorsque le tribunal impose une sentence d'interdiction de conduire. S'il n'y a pas d'interdiction, le champ est mis à blanc.
Date début expérience promenade (784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Date d'émission du premier permis de conduire comportant une classe promenade.
Date échéance paiement (784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Date d'échéance (limite) du paiement des droits reliés au permis de conduire.
Date effective permis (784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Date à laquelle un permis de conduire est en vigueur.
Date expiration permis (784)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Date à laquelle la validité d'un permis de conduire prend fin.
Date ordonnance (780, 781)	Longueur 8 positions, numérique, format SSAAMMJJ. Date à laquelle un juge a rendu une ordonnance de la cour pour une interdiction de conduire afin de permettre ou d'interdire le contrevenant de se prévaloir d'un permis restreint.
Description de l'infraction (782)	Longueur 50 positions, alphanumérique. Texte décrivant l'infraction.

Donnée	Description
Durée de l'interdiction (780, 781)	<p>Longueur 3 positions, numérique.</p> <p>Cette donnée est utilisée lorsque le tribunal impose une sentence d'interdiction de conduire. Elle est exprimée en mois entiers. S'il n'y a pas d'interdiction, le champ est mis à blanc.</p> <p>Exemple : Un juge impose, en plus de l'amende, une interdiction de conduire pendant un an à compter de ce jour. On inscrit sur l'avis de jugement la date de ce jour et la durée de 12 mois.</p>
Durée initiale inadmissibilité permis restreint (780, 781)	<p>Longueur 8 positions, numérique.</p> <p>Durée initiale à respecter avant d'être admissible au permis restreint.</p>
Heure création demande (783, 784)	<p>Longueur 6 positions, numérique, format HHMMSS.</p> <p>Heure à laquelle la demande a été créée dans le système de l'organisme EED.</p>
Identification du partenaire (783)	<p>Longueur 15 positions, alphanumérique.</p> <p>L'identifiant qui vous a été assigné.</p>
Indicateur alcool égal ou supérieur à 160 (780, 781)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique (O ou blanc).</p> <p>Indicateur précisant si le taux d'alcoolémie dans le sang est égal ou supérieur à 160 mg/100 ml</p>
Indicateur autorisation conduire antidémarreur (780, 781)	<p>Longueur 1, alphanumérique (O ou N).</p> <p>Indicateur précisant si le véhicule conduit par un contrevenant étant sujet à une ordonnance de permis restreint doit être muni d'un antidémarreur éthylométrique.</p>
Indicateur d'équivalence (780, 781)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique, informatisé aux valeurs N et O.</p> <p>Ce champ indique si la nature de l'infraction a fait l'objet d'une conversion. Les deux valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • O :oui, la nature a été convertie, c'est-à-dire que la législation enfreinte n'est ni le Code de la sécurité routière, ni le Code criminel du Canada; • N :non, la nature n'a pas été convertie.
Indicateur de résidence (780, 781)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique.</p> <p>Indique si le défendeur est un résident du Québec. Les valeurs permises sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> O : oui, le défendeur est résident du Québec; N : non, le défendeur ne réside pas au Québec. <p>On notera que les valeurs utilisées dans l'échange de documents informatisés diffèrent de celles du formulaire <i>Avis de jugement</i>. Les cases «1 Québec» et «2 Autre» du formulaire correspondent dans l'échange de documents informatisés aux valeurs O et N.</p>

Donnée	Description						
Indicateur dossier double (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique (O ou N).</p> <p>Indicateur servant à savoir si, à partir d'un seul critère de recherche, plusieurs dossiers ont été extraits de la base de données.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N</td><td>Non</td></tr> <tr> <td>O</td><td>Oui</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	N	Non	O	Oui
VALEUR	SIGNIFICATION						
N	Non						
O	Oui						
Indicateur plaque critère (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique.</p> <p>Cet élément indique si une plaque est transférable ou non.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>T</td><td>Transférable</td></tr> <tr> <td>N</td><td>Non transférable</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	T	Transférable	N	Non transférable
VALEUR	SIGNIFICATION						
T	Transférable						
N	Non transférable						
Indicateur retour courrier (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique.</p> <p>Cet élément n'est utilisé que dans la réponse aux demandes de renseignements (TX-784) dans le cadre de l'échange électronique de données avec les villes et municipalités.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N</td><td>Non</td></tr> <tr> <td>O</td><td>Oui</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	N	Non	O	Oui
VALEUR	SIGNIFICATION						
N	Non						
O	Oui						
Indicateur statut sanction permis (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique.</p> <p>Indique que le permis est sanctionné ou non.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>N</td><td>Non</td></tr> <tr> <td>O</td><td>Oui</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	N	Non	O	Oui
VALEUR	SIGNIFICATION						
N	Non						
O	Oui						
Informations supplémentaires (782)	<p>Longueur 30 positions, alphanumérique.</p> <p>Ne RIEN inscrire dans ce champ.</p>						
Libellé message erreur (784)	<p>Longueur 60 positions, alphanumérique.</p> <p>Texte du message d'erreur correspondant au code d'erreur GDI et pouvant être affiché dans le système de l'organisme.</p>						

Donnée	Description
Nature de l'infraction (780, 781)	<p>Longueur 8 positions, alphanumérique.</p> <p>Ce champ contient une référence au texte de loi que le défendeur a enfreint (ou son équivalent dans le Code de la sécurité routière). Les lois visées sont (1°) le Code criminel du Canada (CCC) et (2°) le Code de la sécurité routière (CSR). Lorsqu'une autre législation (par exemple, un règlement municipal) est enfreinte, on inscrit la nature du CSR équivalente en substance à cette législation.</p> <p>Le champ se subdivise comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Code de loi.</i> Deux positions. Les valeurs possibles sont <ul style="list-style-type: none"> ○ CC : pour Code criminel du Canada et ○ CS : pour Code de la sécurité routière. • <i>Article de loi.</i> Six positions. Contient le numéro de l'article enfreint et, s'il y a lieu, le paragraphe et l'alinéa. <p>Exemples de natures d'infraction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>CS3261 et CS328 pour les articles 326.1 et 328 du Code de la sécurité routière;</i> • <i>CC2491A, CC2521, CC253A pour les articles 249 (1) (a), 252 (1) et 253 (a) du Code criminel.</i> • <i>Les natures à utiliser sont énumérées dans la section « 9.3.1 Natures d'infractions à transmettre à la SAAQ par avis de jugement ».</i>
N ^{bre} d'infractions dans le lot (780)	<p>Longueur 8 positions, alphanumérique.</p> <p>Le nombre total d'avis de jugement transmis par l'organisme dans cet envoi.</p>
N ^{bre} de recherches (784)	<p>Longueur 6 positions, numérique.</p> <p>Nombre de dossiers demandés.</p>
N ^{bre} de recherches complétées (784)	<p>Longueur 6 positions, numérique.</p> <p>Nombre de dossiers retrouvés.</p>
N ^{bre} de recherches non complétées (784)	<p>Longueur 6 positions, numérique.</p> <p>Nombre de dossiers non complétés.</p>
N ^o lot – (Jour julien création lot, Plage document et Type document) (780, 781)	<p>Longueur 7 positions, alphanumérique.</p> <p>Les trois premières positions représentent le jour julien.</p> <p>Les deux positions suivantes représentent le type d'avis transmis (01 PDI-ICC, 03 ANP et 04 paiement amende).</p> <p>Les deux dernières positions représentent le numéro de plage.</p>
N ^o subdivision (784)	<p>Longueur 3 positions, alphanumérique.</p> <p>C'est l'identifiant attribué à une subdivision du dossier personne qui regroupe un ensemble de véhicules reliés à un dossier personne et pour lequel le client a demandé une distinction de propriété. Il s'agit d'un numéro séquentiel à 3 positions.</p>
Nom (783, 784)	<p>Longueur 30 positions, alphanumérique.</p> <p>Nom de famille de la personne sur qui le renseignement est demandé.</p>
Nom complet de la personne (784)	<p>Longueur 60 positions, alphanumérique.</p> <p>Nom et prénom de la personne.</p>

Donnée	Description						
Nom complet locateur (ou espace libre) (784)	Longueur 60 positions, alphanumérique. Nom et prénom de la personne propriétaire du véhicule.						
Nom du responsable de la transmission (780, 781)	Longueur 60 positions, alphanumérique. Nom et prénom de la personne à joindre. Tient lieu de signature sur chaque avis transmis. Comprend le prénom et le nom.						
Numéro de corps policier (780, 781)	Longueur 5 positions, numérique. Numéro du corps policier qui a constaté l'infraction. Le numéro de corps de police qui doit être inscrit sur l'avis de jugement est celui par lequel la SAAQ communique avec le corps policier. Il figure sur la « Liste des conducteurs suspendus ou révoqués » que la SAAQ expédie à chaque corps policier. Si le corps policier ne reçoit pas cette liste, on communique avec la SAAQ pour déterminer le numéro à utiliser.						
Numéro de l'infraction (780, 781)	Longueur 16 positions, alphanumérique. Le numéro de cause attribué à cet avis de jugement.						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE DOCUMENT</th><th>DESCRIPTION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avis de jugement</td><td>Numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de cette infraction.</td></tr> </tbody> </table>	TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION	Avis de jugement	Numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de cette infraction.		
TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION						
Avis de jugement	Numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de cette infraction.						
Numéro de référence (782, 783, 784)	Longueur 16 positions, alphanumérique.						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE DOCUMENT</th><th>DESCRIPTION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demande de renseignements</td><td>Numéro de constat d'infraction (municipalité) mais pas le numéro de cause à la cour municipale. Ou Numéro de référence (autres organismes).</td></tr> <tr> <td>Dossier amende</td><td>Numéro sous lequel est classé le dossier de cette amende à la cour.</td></tr> </tbody> </table>	TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION	Demande de renseignements	Numéro de constat d'infraction (municipalité) mais pas le numéro de cause à la cour municipale. Ou Numéro de référence (autres organismes).	Dossier amende	Numéro sous lequel est classé le dossier de cette amende à la cour.
TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION						
Demande de renseignements	Numéro de constat d'infraction (municipalité) mais pas le numéro de cause à la cour municipale. Ou Numéro de référence (autres organismes).						
Dossier amende	Numéro sous lequel est classé le dossier de cette amende à la cour.						
	Voir l'annexe 9.2 Le champ Numéro de référence pour plus de détails.						
Numéro de référence (n° cause infraction) (780, 781)	Longueur 16 positions, alphanumérique. Le numéro de cause attribué à cet avis de jugement.						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE DOCUMENT</th><th>DESCRIPTION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avis de jugement</td><td>Numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de cette infraction.</td></tr> </tbody> </table>	TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION	Avis de jugement	Numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de cette infraction.		
TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION						
Avis de jugement	Numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de cette infraction.						

Donnée	Description						
Numéro d'identification du véhicule (783, 784)	Longueur 17 positions, alphanumérique. Numéro permettant d'identifier un véhicule. Le NIV correspond au numéro de série d'un véhicule.						
Numéro d'identification personne NIP (783, 784)	Longueur 13 positions, alphanumérique. Séquence alphanumérique de 13 caractères (pour une personne physique) et de 8 caractères (pour une personne morale) correspondant à l'identification d'une personne ou d'une entreprise. Un numéro d'identification d'une personne physique est établi selon un algorithme composé du nom, du prénom et de la date de naissance d'une personne. Pour ce qui est d'un numéro d'identification d'une personne morale, il est attribué par l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) lors de l'enregistrement au fichier du Centre informatique du Registre des entreprises du Québec (CIDREQ).						
Numéro d'organisme émetteur (780, 781, 782)	Longueur 3 positions, alphanumérique. Valeur fixée par la SAAQ.						
Numéro du critère de recherche (783, 784)	Longueur 2 positions, numérique. Numéro qui indique le critère qui sert à retrouver le renseignement demandé.						
Numéro du demandeur (783, 784)	Longueur 4 positions, numérique. Le numéro qui vous a été assigné.						
Numéro du permis de conduire (780, 781, 782, 784)	Longueur 15 positions, alphanumérique.						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE DE DOCUMENT</th><th>DESCRIPTION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réponse à une demande de renseignements (784)</td><td><i>Longueur 9 positions</i>, alphanumérique. Indique le permis remis à un client. Sur un permis de conduire, cette information figure sous le vocable « N° DE REFERENCE ».</td></tr> <tr> <td>Avis de jugement et dossier amende (782)</td><td><i>Longueur 15 positions</i>, alphanumérique, justifié à gauche. Le numéro de permis de conduire sert à l'identification du défendeur dans les fichiers de la SAAQ. Le champ doit contenir le numéro que le défendeur utilisait lors de l'infraction, à l'exception des cas mentionnés à la section « 9.1.3 Cas où le numéro de permis est incomplet » où l'on inscrit « INCONNU » au lieu du numéro de permis.</td></tr> </tbody> </table>		TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION	Réponse à une demande de renseignements (784)	<i>Longueur 9 positions</i> , alphanumérique. Indique le permis remis à un client. Sur un permis de conduire, cette information figure sous le vocable « N° DE REFERENCE ».	Avis de jugement et dossier amende (782)	<i>Longueur 15 positions</i> , alphanumérique, justifié à gauche. Le numéro de permis de conduire sert à l'identification du défendeur dans les fichiers de la SAAQ. Le champ doit contenir le numéro que le défendeur utilisait lors de l'infraction, à l'exception des cas mentionnés à la section « 9.1.3 Cas où le numéro de permis est incomplet » où l'on inscrit « INCONNU » au lieu du numéro de permis.
TYPE DE DOCUMENT	DESCRIPTION						
Réponse à une demande de renseignements (784)	<i>Longueur 9 positions</i> , alphanumérique. Indique le permis remis à un client. Sur un permis de conduire, cette information figure sous le vocable « N° DE REFERENCE ».						
Avis de jugement et dossier amende (782)	<i>Longueur 15 positions</i> , alphanumérique, justifié à gauche. Le numéro de permis de conduire sert à l'identification du défendeur dans les fichiers de la SAAQ. Le champ doit contenir le numéro que le défendeur utilisait lors de l'infraction, à l'exception des cas mentionnés à la section « 9.1.3 Cas où le numéro de permis est incomplet » où l'on inscrit « INCONNU » au lieu du numéro de permis.						
Voir l'annexe 9.1 Le champ Numéro de permis de conduire pour plus de détails.							
Numéro séquentiel dans le lot (780, 781)	Longueur 4 positions, numérique. Chiffre séquentiel permettant de numérotter chacun des envois.						
Organisme transmetteur (780)	Longueur 3 positions, alphanumérique. Le numéro de l'organisme qui transmet cet envoi.						

Donnée	Description																
Prénom (783, 784)	Longueur 30 positions, alphanumérique. Prénom de la personne sur qui le renseignement est demandé.																
Sexe (784)	Longueur 1 position, alphanumérique. Indique le sexe d'une personne physique.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M</td><td>Masculin</td></tr> <tr> <td>F</td><td>Féminin</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	M	Masculin	F	Féminin										
VALEUR	SIGNIFICATION																
M	Masculin																
F	Féminin																
Statut de l'autorisation (784)	Longueur 1 position, alphanumérique. Élément indiquant qu'une autorisation de circuler avec un véhicule est active ou inactive ainsi que la raison de l'inaktivité.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td><td>Active</td></tr> <tr> <td>E</td><td>Enregistré par erreur administrative</td></tr> <tr> <td>I</td><td>Inactive, transfert partie absente effectué, privilège non remboursé.</td></tr> <tr> <td>R</td><td>Remisée</td></tr> <tr> <td>X</td><td>Annulée</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	A	Active	E	Enregistré par erreur administrative	I	Inactive, transfert partie absente effectué, privilège non remboursé.	R	Remisée	X	Annulée				
VALEUR	SIGNIFICATION																
A	Active																
E	Enregistré par erreur administrative																
I	Inactive, transfert partie absente effectué, privilège non remboursé.																
R	Remisée																
X	Annulée																
Statut de la plaque (784)	Longueur 1 position, alphanumérique. Indique l'état d'une plaque délivrée par la SAAQ.																
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td><td>Remise à la Société</td></tr> <tr> <td>C</td><td>Plaque VE2, CC ou CD perdue ou volée et remplacée par une copie conforme</td></tr> <tr> <td>D</td><td>Détenu par un client</td></tr> <tr> <td>E</td><td>Enregistrée (erreur administrative)</td></tr> <tr> <td>M</td><td>Mutilée</td></tr> <tr> <td>R</td><td>Remplacée (via changement de catégorie d'usage). Retirée (selon art. 45 Code de la sécurité routière) et remplacée par une copie exacte.</td></tr> <tr> <td>V</td><td>Perdue ou volée</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	A	Remise à la Société	C	Plaque VE2, CC ou CD perdue ou volée et remplacée par une copie conforme	D	Détenu par un client	E	Enregistrée (erreur administrative)	M	Mutilée	R	Remplacée (via changement de catégorie d'usage). Retirée (selon art. 45 Code de la sécurité routière) et remplacée par une copie exacte.	V	Perdue ou volée
VALEUR	SIGNIFICATION																
A	Remise à la Société																
C	Plaque VE2, CC ou CD perdue ou volée et remplacée par une copie conforme																
D	Détenu par un client																
E	Enregistrée (erreur administrative)																
M	Mutilée																
R	Remplacée (via changement de catégorie d'usage). Retirée (selon art. 45 Code de la sécurité routière) et remplacée par une copie exacte.																
V	Perdue ou volée																

Donnée	Description																								
Statut dossier de la personne (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique. Élément servant à indiquer l'état du dossier personne.</p> <table border="1" style="margin-left: 10px;"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th> <th>SIGNIFICATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A</td><td>Actif</td></tr> <tr><td>C</td><td>Actif — Sous curatelle</td></tr> <tr><td>D</td><td>Fermé — Décès</td></tr> <tr><td>E</td><td>Inactif — Émigration</td></tr> <tr><td>F</td><td>Fermé — Cessation des opérations</td></tr> <tr><td>N</td><td>Non-résident</td></tr> <tr><td>R</td><td>Annulation par la SAAQ</td></tr> <tr><td>T</td><td>Actif — Sous tutelle</td></tr> <tr><td>X</td><td>Faillite</td></tr> <tr><td>Y</td><td>Fusion dossier</td></tr> <tr><td>Z</td><td>Transfert dossier</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	A	Actif	C	Actif — Sous curatelle	D	Fermé — Décès	E	Inactif — Émigration	F	Fermé — Cessation des opérations	N	Non-résident	R	Annulation par la SAAQ	T	Actif — Sous tutelle	X	Faillite	Y	Fusion dossier	Z	Transfert dossier
VALEUR	SIGNIFICATION																								
A	Actif																								
C	Actif — Sous curatelle																								
D	Fermé — Décès																								
E	Inactif — Émigration																								
F	Fermé — Cessation des opérations																								
N	Non-résident																								
R	Annulation par la SAAQ																								
T	Actif — Sous tutelle																								
X	Faillite																								
Y	Fusion dossier																								
Z	Transfert dossier																								
Statut du véhicule (784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique. Indique si un véhicule est actif ou inactif ainsi que la raison de l'inactivité, le cas échéant.</p> <table border="1" style="margin-left: 10px;"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th> <th>SIGNIFICATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>A</td><td>Véhicule actif</td></tr> <tr><td>B</td><td>Véhicule reconstruit</td></tr> <tr><td>C</td><td>Véhicule reconstruit rancart</td></tr> <tr><td>D</td><td>Véhicule reconstruit émigré</td></tr> <tr><td>E</td><td>Véhicule émigré - Véhicule gravement accidenté (à compter du 1^{er} octobre 1991)</td></tr> <tr><td>I</td><td>Véhicule irrécupérable</td></tr> <tr><td>R</td><td>Véhicule au rancart - Véhicule gravement accidenté (avant le 1^{er} octobre 1991)</td></tr> <tr><td>T</td><td>Véhicule accidenté émigré</td></tr> <tr><td>U</td><td>Véhicule gravement accidenté rancart</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	A	Véhicule actif	B	Véhicule reconstruit	C	Véhicule reconstruit rancart	D	Véhicule reconstruit émigré	E	Véhicule émigré - Véhicule gravement accidenté (à compter du 1 ^{er} octobre 1991)	I	Véhicule irrécupérable	R	Véhicule au rancart - Véhicule gravement accidenté (avant le 1 ^{er} octobre 1991)	T	Véhicule accidenté émigré	U	Véhicule gravement accidenté rancart				
VALEUR	SIGNIFICATION																								
A	Véhicule actif																								
B	Véhicule reconstruit																								
C	Véhicule reconstruit rancart																								
D	Véhicule reconstruit émigré																								
E	Véhicule émigré - Véhicule gravement accidenté (à compter du 1 ^{er} octobre 1991)																								
I	Véhicule irrécupérable																								
R	Véhicule au rancart - Véhicule gravement accidenté (avant le 1 ^{er} octobre 1991)																								
T	Véhicule accidenté émigré																								
U	Véhicule gravement accidenté rancart																								

Donnée	Description																
Statut permis (784)	<p>Longueur 2 positions, alphanumérique. Information indiquant le statut du permis.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>00</td><td>Valide (par défaut)</td></tr> <tr> <td>01</td><td>Annulé</td></tr> <tr> <td>04</td><td>Expiré</td></tr> <tr> <td>05</td><td>Sanctionné</td></tr> <tr> <td>14</td><td>Non valide</td></tr> <tr> <td>97</td><td>Interdiction de conduire</td></tr> <tr> <td>98</td><td>Non payé</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	00	Valide (par défaut)	01	Annulé	04	Expiré	05	Sanctionné	14	Non valide	97	Interdiction de conduire	98	Non payé
VALEUR	SIGNIFICATION																
00	Valide (par défaut)																
01	Annulé																
04	Expiré																
05	Sanctionné																
14	Non valide																
97	Interdiction de conduire																
98	Non payé																
Taille (784)	<p>Longueur 3 positions, numérique. Indique la taille d'une personne physique en mètres et en centimètres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeur minimale : 1,0 m • Valeur maximale : 2,5 m 																
Type d'enregistrement EED (780, 781, 783, 784)	<p>Longueur 2 positions, numérique. Représente le numéro de la transaction.</p>																
Type de document (782)	<p>Longueur 2 positions, alphanumérique. À chaque genre de document transmis à la SAAQ correspond une valeur de type de document.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>DOCUMENT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01</td><td>Avis de jugement</td></tr> <tr> <td>01</td><td>Avis de jugement en erreur</td></tr> <tr> <td>03</td><td>Avis de non-paiement d'amende</td></tr> <tr> <td>04</td><td>Avis de paiement d'amende</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	DOCUMENT	01	Avis de jugement	01	Avis de jugement en erreur	03	Avis de non-paiement d'amende	04	Avis de paiement d'amende						
VALEUR	DOCUMENT																
01	Avis de jugement																
01	Avis de jugement en erreur																
03	Avis de non-paiement d'amende																
04	Avis de paiement d'amende																
Type de dossier (783, 784)	<p>Longueur 1 position, alphanumérique. Indique le type de dossier à extraire.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td><td>Immatriculation</td></tr> <tr> <td>P</td><td>Permis de conduire</td></tr> <tr> <td>A</td><td>Adresse</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	I	Immatriculation	P	Permis de conduire	A	Adresse								
VALEUR	SIGNIFICATION																
I	Immatriculation																
P	Permis de conduire																
A	Adresse																

Donnée	Description																		
Type de lieu (784)	Longueur 2 positions, alphanumérique. Indique le lieu où le véhicule est autorisé à circuler.																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EB</td><td>Circulation interprovinciale « ECIV-PRP », Québec est la juridiction bénéficiaire.</td></tr> <tr> <td>ED</td><td>Circulation interprovinciale « ECIV-PRP », Québec est la juridiction de délivrance.</td></tr> <tr> <td>GP</td><td>Gare, port et aéroport.</td></tr> <tr> <td>HR</td><td>Hors route.</td></tr> <tr> <td>M7</td><td>Circulation restreinte aux zones dont la vitesse maximale n'est pas supérieure à 70 km/h (50 Km/h pour les VBV). Réseau routier non relié au réseau routier de la province de Québec.</td></tr> <tr> <td>RE</td><td>Taxi régional.</td></tr> <tr> <td>SQ</td><td>Sans lieu spécifique au Québec.</td></tr> <tr> <td>UR</td><td>Agglomération urbaine pour les taxis.</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	EB	Circulation interprovinciale « ECIV-PRP », Québec est la juridiction bénéficiaire.	ED	Circulation interprovinciale « ECIV-PRP », Québec est la juridiction de délivrance.	GP	Gare, port et aéroport.	HR	Hors route.	M7	Circulation restreinte aux zones dont la vitesse maximale n'est pas supérieure à 70 km/h (50 Km/h pour les VBV). Réseau routier non relié au réseau routier de la province de Québec.	RE	Taxi régional.	SQ	Sans lieu spécifique au Québec.	UR	Agglomération urbaine pour les taxis.
VALEUR	SIGNIFICATION																		
EB	Circulation interprovinciale « ECIV-PRP », Québec est la juridiction bénéficiaire.																		
ED	Circulation interprovinciale « ECIV-PRP », Québec est la juridiction de délivrance.																		
GP	Gare, port et aéroport.																		
HR	Hors route.																		
M7	Circulation restreinte aux zones dont la vitesse maximale n'est pas supérieure à 70 km/h (50 Km/h pour les VBV). Réseau routier non relié au réseau routier de la province de Québec.																		
RE	Taxi régional.																		
SQ	Sans lieu spécifique au Québec.																		
UR	Agglomération urbaine pour les taxis.																		
Type de sortie (783, 784)	Longueur 1 position, alphanumérique. Toujours E, signifie EED (avant, on avait P pour Papier)																		
Type de transaction EED (780, 781, 783, 784)	Longueur 3 positions, alphanumérique.																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>780</td><td>Avis de jugement</td></tr> <tr> <td>781</td><td>Avis de jugement en erreur</td></tr> <tr> <td>783</td><td>Demande de renseignements</td></tr> <tr> <td>784</td><td>Réponse à une demande de renseignements</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	780	Avis de jugement	781	Avis de jugement en erreur	783	Demande de renseignements	784	Réponse à une demande de renseignements								
VALEUR	SIGNIFICATION																		
780	Avis de jugement																		
781	Avis de jugement en erreur																		
783	Demande de renseignements																		
784	Réponse à une demande de renseignements																		

Donnée	Description																								
Type de véhicule (784)	<p>Longueur 2 positions, alphanumérique. Indique la configuration physique du véhicule.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>VALEUR</th><th>SIGNIFICATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AB</td><td>AUTOBUS, MINIBUS : véhicule automobile aménagé pour le transport de plus de 9 occupants (autobus) et véhicule de type fourgonnette aménagé pour le transport de personnes (minibus).</td></tr> <tr> <td>AT</td><td>Type de véhicule non requis (plaque amovible).</td></tr> <tr> <td>AU</td><td>AUTOMOBILE : véhicule automobile, y compris les habitations motorisées de moins de 3000 kg.</td></tr> <tr> <td>CA</td><td>CAMION, CAMIONNETTE, FOURGONNETTE : véhicule automobile de plus de 3000 kg, autre qu'un minibus.</td></tr> <tr> <td>CY</td><td>CYCLOMOTEUR : véhicule avec moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm³, masse nette n'excédant pas 60 kg et muni d'une transmission automatique; ainsi qu'un véhicule de 3 roues aménagé pour le transport de personnes handicapées.</td></tr> <tr> <td>MC</td><td>MOTOCYCLETTE : véhicule de promenade à deux roues dont au moins une caractéristique ne répond pas à celle du cyclomoteur, avec ou sans « side-car », y compris le triporteur.</td></tr> <tr> <td>MN</td><td>MOTONEIGE, AUTONEIGE : véhicule routier d'hiver autopropulsé.</td></tr> <tr> <td>NV</td><td>Autre type de véhicule (voiturette de golf, etc.)</td></tr> <tr> <td>RE</td><td>REMORQUE, SEMI-REMORQUE, ROULOTTE, TENTE-ROULOTTE.</td></tr> <tr> <td>SN</td><td>SOUFFLEUSE À NEIGE : véhicule routier conçu pour souffler de la neige. DÉNEIGEUR DE TROTTOIR, TRACTEUR DE FERME : véhicule routier conçu et équipé en permanence pour effectuer un travail.</td></tr> <tr> <td>VT</td><td>Véhicule TOUT-TERRAIN à 3 ou 4 roues.</td></tr> </tbody> </table>	VALEUR	SIGNIFICATION	AB	AUTOBUS, MINIBUS : véhicule automobile aménagé pour le transport de plus de 9 occupants (autobus) et véhicule de type fourgonnette aménagé pour le transport de personnes (minibus).	AT	Type de véhicule non requis (plaque amovible).	AU	AUTOMOBILE : véhicule automobile, y compris les habitations motorisées de moins de 3000 kg.	CA	CAMION, CAMIONNETTE, FOURGONNETTE : véhicule automobile de plus de 3000 kg, autre qu'un minibus.	CY	CYCLOMOTEUR : véhicule avec moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm ³ , masse nette n'excédant pas 60 kg et muni d'une transmission automatique; ainsi qu'un véhicule de 3 roues aménagé pour le transport de personnes handicapées.	MC	MOTOCYCLETTE : véhicule de promenade à deux roues dont au moins une caractéristique ne répond pas à celle du cyclomoteur, avec ou sans « side-car », y compris le triporteur.	MN	MOTONEIGE, AUTONEIGE : véhicule routier d'hiver autopropulsé.	NV	Autre type de véhicule (voiturette de golf, etc.)	RE	REMORQUE, SEMI-REMORQUE, ROULOTTE, TENTE-ROULOTTE.	SN	SOUFFLEUSE À NEIGE : véhicule routier conçu pour souffler de la neige. DÉNEIGEUR DE TROTTOIR, TRACTEUR DE FERME : véhicule routier conçu et équipé en permanence pour effectuer un travail.	VT	Véhicule TOUT-TERRAIN à 3 ou 4 roues.
VALEUR	SIGNIFICATION																								
AB	AUTOBUS, MINIBUS : véhicule automobile aménagé pour le transport de plus de 9 occupants (autobus) et véhicule de type fourgonnette aménagé pour le transport de personnes (minibus).																								
AT	Type de véhicule non requis (plaque amovible).																								
AU	AUTOMOBILE : véhicule automobile, y compris les habitations motorisées de moins de 3000 kg.																								
CA	CAMION, CAMIONNETTE, FOURGONNETTE : véhicule automobile de plus de 3000 kg, autre qu'un minibus.																								
CY	CYCLOMOTEUR : véhicule avec moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm ³ , masse nette n'excédant pas 60 kg et muni d'une transmission automatique; ainsi qu'un véhicule de 3 roues aménagé pour le transport de personnes handicapées.																								
MC	MOTOCYCLETTE : véhicule de promenade à deux roues dont au moins une caractéristique ne répond pas à celle du cyclomoteur, avec ou sans « side-car », y compris le triporteur.																								
MN	MOTONEIGE, AUTONEIGE : véhicule routier d'hiver autopropulsé.																								
NV	Autre type de véhicule (voiturette de golf, etc.)																								
RE	REMORQUE, SEMI-REMORQUE, ROULOTTE, TENTE-ROULOTTE.																								
SN	SOUFFLEUSE À NEIGE : véhicule routier conçu pour souffler de la neige. DÉNEIGEUR DE TROTTOIR, TRACTEUR DE FERME : véhicule routier conçu et équipé en permanence pour effectuer un travail.																								
VT	Véhicule TOUT-TERRAIN à 3 ou 4 roues.																								
Type du partenaire (783)	<p>Longueur 15 positions, alphanumérique. L'identifiant qui a été assigné.</p>																								
Vitesse constatée (780, 781)	<p>Longueur 3 positions, numérique. Les vitesses sont exprimées dans l'unité de mesure légale en vigueur sur le lieu de l'infraction. Les champs Vitesse permise et Vitesse constatée ne sont utilisés que dans les cas de vitesse excessive. Dans les autres cas, ils sont initialisés à blanc.</p>																								
Vitesse permise (780, 781)	<p>Longueur 3 positions, numérique. Vitesse maximale permise au lieu de l'infraction.</p>																								

8. NOUS JOINDRE

Pour tout renseignement concernant ce mode d'échange, n'hésitez pas à communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

Direction de l'immatriculation, de la diffusion et de la perception

Tél. : 1 866 731-5119

Courriel : saaqclic.eed@saaq.gouv.qc.ca

9.
ANNEXES

9.1. Le champ Numéro de permis de conduire

La présente section contient la description du champ Numéro de permis de conduire. Il fournit des précisions sur l'utilisation de ce numéro et sur la façon de l'inscrire.

9.1.1. Description du champ Numéro de permis de conduire

Le champ Numéro de permis de conduire compte 15 positions afin d'inclure toutes les situations pouvant se présenter. Dans ce compte, seuls les lettres et les chiffres sont considérés et les autres caractères (tirets, points, obliques, etc.) sont ignorés. Par exemple, dans le numéro G1234-220660-04, on compte 1 lettre et 12 chiffres, soit un total de 13 caractères.

Les permis de conduire délivrés par le Québec ont un numéro comportant 13 positions depuis 1985. L'Ontario utilise pour ses permis des numéros de 15 positions. Les autres provinces et les États américains utilisent des numéros d'au plus 15 positions.

Le numéro du permis de conduire du défendeur doit être inscrit au complet.

Il est important que le billet d'infraction puisse recevoir toutes ces 15 positions et que le policier y inscrive tous les caractères composant le numéro du permis du contrevenant. Le cas échéant, il faut modifier le billet d'infraction.

9.1.2. Formats sous lesquels inscrire un numéro de permis

Les formats à utiliser lors de l'inscription du numéro de permis de conduire sont indiqués au tableau 6. Les caractères séparateurs ne sont pas acceptés. Les caractères manquants sont remplacés par des espaces (« »). Le numéro est justifié à gauche. Les positions inoccupées sont comblées par des espaces (« »).

Administration	Position du champ Numéro de permis de conduire														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Québec	G	1	2	3	4	2	2	0	6	6	0	0	4		
Autre	1	3	5	7	2	4	6								

9.1.3. Cas où le numéro de permis est incomplet

Lorsque le numéro de permis ne comporte pas toutes les positions, il faut déterminer si l'information disponible est pertinente. Dans le cas d'un permis québécois, si le numéro contient les onze ou douze premières positions du numéro, cela est pertinent et doit être fourni à la SAAQ; s'il y a dix positions ou moins, ces informations sont insuffisantes et on inscrira la mention « INCONNU » à la place du numéro de permis de conduire.

Dans le cas d'un permis hors Québec, toute l'information disponible est pertinente.

9.1.4. Situations

a. Défendeur ayant un permis de conduire du Québec

On inscrira toutes les treize positions du numéro de ce permis. Si le numéro contient les onze ou douze premières positions, on doit les inscrire. Si le numéro contient dix positions ou moins, inscrire « INCONNU ».

- b. Défendeur ayant un permis de conduire délivré par une administration autre que celle du Québec
 Ce numéro doit être fourni intégralement à la SAAQ.
- c. Défendeur sans permis de conduire
 On inscrira la mention « **INCONNU** » à la place du numéro de permis de conduire, à moins que l'on ne puisse établir avec certitude ce numéro. Si cette personne n'a jamais eu de dossier à la SAAQ (ou de permis de conduire valide), il n'existe aucun numéro pour elle et on inscrit « **INCONNU** ». En aucun cas, on n'essaiera de créer un numéro pour cette personne, car cette tâche revient à la SAAQ.
- d. Défendeur ayant un permis de conduire d'autrui, faux ou illisible
 On inscrira la mention « **INCONNU** » à la place du numéro de permis de conduire, à moins que l'on ne puisse établir ce numéro avec certitude. Si cette personne n'a jamais eu de dossier à la SAAQ (ou de permis de conduire valide), il n'existe aucun numéro pour elle et on inscrit « **INCONNU** ».
- e. Défendeur ayant plus d'un permis de conduire
 Si le défendeur possède un permis québécois, on inscrit le numéro de ce permis, qu'il réside ou non au Québec. S'il n'en a pas, on inscrit le numéro du permis délivré par l'administration du territoire où il réside.

9.1.5. Exemples

Le premier tableau décrit cinq numéros de permis à inscrire sur les avis. Le deuxième tableau donne la façon de les inscrire dans les champs.

Exemples de numéros de permis à inscrire

Exemple	Description	Numéro du permis
1	Permis de conduire délivré par le Québec	G1234-220660-04
2	Permis de conduire délivré par une autre administration	1357246
3	Permis de conduire délivré par l'Ontario	H9876-543210-9876
4	Permis de conduire du Québec dont le numéro est incomplet	P1234-311249-0
5	Permis de conduire dont le numéro est inconnu ou non significatif	INCONNU

Exemples d'inscription de numéros de permis de conduire

Exemple	Position du champ Numéro de permis de conduire														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	G	1	2	3	4	2	2	0	6	6	0	0	4		
2	1	3	5	7	2	4	6								
3	H	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	9	8	7	6
4	P	1	2	3	4	3	1	1	2	4	9	0			
5	I	N	C	O	N	N	U								

9.2. Le champ Numéro de référence

La présente section contient la description du champ Numéro de référence. Il fournit des précisions sur l'utilisation de ce numéro et la façon de l'inscrire.

9.2.1. Description du champ Numéro de référence

Le champ Numéro de référence désigne le numéro de cause, de constat, de billet ou de plainte sous lequel est classé le dossier de l'infraction ou de l'amende chez l'organisme émetteur.

Ce numéro compte 16 positions. Dans ce compte, seuls les lettres et les chiffres sont comptés et les autres caractères (tirets, points, obliques, etc.) sont ignorés. Par exemple, on compte une 1 et 15 chiffres (soit un total de 16 caractères ou positions) dans le numéro 91C234-1234567890.

9.2.2. Format sous lequel inscrire un numéro de référence

Les caractères séparateurs ne sont pas acceptés. Le numéro est justifié à gauche. Les positions inoccupées sont comblées par des espaces (« »).

9.2.3. Exemples

Cinq exemples sont donnés pour illustrer l'inscription des numéros de référence dans les avis.

Le premier tableau décrit ces cinq numéros tels qu'ils peuvent exister dans le système d'un organisme émetteur.

Le deuxième tableau montre la façon de les inscrire dans les champs des avis.

Exemples de numéros de référence à inscrire sur les avis

Exemple	Numéro de référence
1	12
2	10456
3	91C - 00123.01
4	SSO-91-R-02-40123
5	100400-2000067181

Exemples d'inscription de numéros de référence

Exemple	Position du champ Numéro de référence															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	1	2														
2	1	0	4	5	6											
3	9	1	C	0	0	1	2	3	0	1						
4	S	S	O	9	1	R	0	2	4	0	1	2	3			
5	1	0	0	4	0	0	2	0	0	0	0	6	7	1	8	1

L'exemple 1 traite de la justification. Dans ce cas, le système informatique de l'organisme émetteur fournit un numéro de référence justifié à droite, c'est-à-dire qu'il occupe les deux dernières positions du champ. Lors de la création de l'avis de jugement ou du dossier amende, il est inscrit en étant justifié à gauche; il occupe précisément les deux premières positions du champ.

Les exemples 3 et 4 illustrent le traitement des numéros comportant des caractères séparateurs. Comme indiqué dans la description du format, ces caractères ne sont pas inscrits dans les champs.

9.3. Valeurs permises pour certains champs

La présente section contient les valeurs permises pour les champs Nature de l'infraction, Province de résidence et Administration émettrice de la plaque ainsi que les valeurs utilisées pour les codes d'erreurs.

Ces valeurs sont regroupées comme suit :

- Natures d'infractions à transmettre à la SAAQ par avis de jugement. Cette table est divisée selon les lois.
 - Code criminel du Canada (L.R.C., chapitre C-19) en vigueur jusqu'au 3 décembre 1985 inclusivement.
 - Code criminel du Canada (L.R.C., chapitre C-46) en vigueur depuis le 4 décembre 1985.
 - Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1) en vigueur du 1^{er} janvier 1982 au 28 juin 1987 inclusivement.
 - Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) en vigueur depuis le 29 juin 1987.
- Codes à deux positions pour les provinces et les États.
- Codes d'erreur.

9.3.1. Natures d'infractions à transmettre à la SAAQ par avis de jugement

9.3.1.1. *Code criminel du Canada (L.R.C., chapitre C-46) en vigueur depuis le 4 décembre 1985.*

Article	Nature	Description de l'infraction
220	CC220	Négligence criminelle entraînant la mort
221	CC221	Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
236	CC236	Homicide involontaire
249.(1)a)/320.13(1)	CC2491A/CC320131	Conduite dangereuse
249.(3)/320.13(2)	CC2493/CC320132	Conduite dangereuse entraînant des lésions corporelles
249.(4)/320.13(3)	CC2494/CC320133	Conduite dangereuse entraînant la mort
249.1(1)/320.17	CC2491/CC32017	Refus d'arrêt lors d'une poursuite policière
252.(1)/320.16(1)	CC2521/CC320161	Omission de s'arrêter à la suite d'un accident
252.(1.2)/320.16(2)	CC25212/CC320162	Omission de s'arrêter à la suite d'un accident ayant entraîné des lésions corporelles
252.(1.3)/320.16(3)	CC25213/CC320163	Omission de s'arrêter à la suite d'un accident ayant entraîné la mort
253.(1)a)*/320.14(1)A)*	CC2531A/CC32014A	Conduite ou garde d'un véhicule ""avec capacités affaiblies
253.(1)b)*/320.14(1)B)*	CC2531B/CC32014B	Conduite ou garde d'un véhicule avec alcoolémie égale ou supérieure à 80 mg par 100 ml de sang
253.(1)b)*/320.14(1)B)*	CC2531B/CC32014B	Conduite ou garde d'un véhicule avec alcoolémie égale ou supérieure à 160 mg par 100 ml de sang
253(3)A)*/320.14(1)C)*	CC2533A/CC32014C	Conduite avec concentration de drogue dans le sang égale ou supérieure à celle établie par règlement
253(3)B)*/320.14(4)*	CC2533B/CC320144	Conduite avec une moindre concentration de drogue dans le sang
253(3)C)*/320.14(1)D)*	CC2533C/CC32014D	Conduite avec alcoolémie et concentration de drogue dans le sang égales ou supérieures à celles établies par règlement lorsque combinées
254.(5)*/320.15(1)*	CC2545/CC320151	Omission ou refus d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix (notamment de fournir un échantillon d'haleine ou de sang, ou de se soumettre à des épreuves de coordination des mouvements

255.(2.2)*/320.15(2)*	CC25522/CC320152	Omission ou refus d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix (notamment de fournir un échantillon d'haleine ou de sang, ou de se soumettre à des épreuves de coordination des mouvements) à la suite d'un accident entraînant des lésions corporelles
255.(3.2)*/320.15(3)*	CC25532/CC320153	Refus d'obtempérer à un ordre d'un agent de la paix (notamment de fournir un échantillon d'haleine ou de sang, ou de se soumettre à des épreuves de coordination des mouvements) à la suite d'un accident entraînant la mort
320.14(2)*	CC320142	Commet une infraction à l'article 320.14(1) du Code criminel et, pendant qu'il conduit le moyen de transport, cause des lésions corporelles à une autre personne
320.14(3)*	CC320143	Commet une infraction à l'article 320.14(1) du Code criminel et, pendant qu'il conduit le moyen de transport, cause la mort d'une autre personne
259(4)/320.18 /320.18(1)A)/320.18(1)B)	CC32018 CC32018A CC32018B	Conduite durant sanction
* Lorsque ces infractions ont été commises simultanément, elles entraînent l'imposition d'une seule sanction.		

9.3.1.2. *Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.1) en vigueur du 1^{er} janvier 1982 au 28 juin 1987 inclusivement.*

Article	Nature	Description de l'infraction
100	CS100	Conduite d'un véhicule durant sanction
145	CS145	Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident
146	CS146	Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident
286	CS286	Marche arrière prohibée
287	CS287	Marche arrière prohibée
300	CS300	Conduite pour un pari, un enjeu ou une course
313	CS313	Omission de se conformer à des ordres, signaux
326	CS326	Omission de se conformer à un panneau d'arrêt
327	CS327	Omission de se conformer à un feu rouge
328	CS328	Omission de se conformer à un feu rouge
338	CS338	Omission de faire un arrêt obligatoire à un passage à niveau
339	CS339	Omission d'arrêter à un passage à niveau dans la conduite

		d'un véhicule spécifique
341	CS341	Dépassemant prohibé par la gauche
346	CS346	Dépassemant prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse
347	CS347	Dépassemant prohibé par la droite
348	CS348	Dépassemant prohibé
373(1)	CS3731	Vitesse ou action imprudente
373(2)	CS3732	Excès de la limite de vitesse de MIN à MAX km/h
375	CS375	Excès de la limite de vitesse de MIN à MAX km/h
390	CS390	Omission d'arrêter à l'approche d'un autobus scolaire ou croisement ou dépassemant prohibé

9.3.1.3. *Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) en vigueur depuis le 29 juin 1987.*

Article	Nature	Description de l'infraction
94	CS94	Possession de plus d'un permis
99	CS99	Conduite sans la présence d'un accompagnateur (seulement pour l'apprenti-conducteur)
100	CS100	Conduite sans la présence d'un accompagnateur (seulement pour l'apprenti-conducteur)
168	CS168	Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident
169	CS169	Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident
170	CS170	Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident
171	CS171	Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident
202.2	CS2022	Conduite en présence d'alcool dans l'organisme
202.3	CS2023	Omission de fournir un échantillon d'haleine
299	CS299	Excès de la limite de vitesse de MIN à MAX km/h
303.2	CS3032	Excès de la limite de vitesse de MIN à MAX km/h
311	CS311	Omission de se conformer à des ordres, signaux
326.1	CS3261	Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie
327	CS327	Vitesse ou action imprudente
328	CS328	Excès de la limite de vitesse de MIN à MAX km/h
329	CS329	Excès de la limite de vitesse de MIN à MAX km/h
330	CS330	Vitesse trop grande par rapport aux conditions atmosphériques ou environnementales
335	CS335	Distance imprudente entre véhicules
340	CS340	Accélération au moment d'un dépassemant par un autre véhicule
341	CS341	Dépassemant d'une bicyclette sans espace suffisant sur la voie de circulation
342	CS342	Dépassemants successifs en zigzag
345	CS345	Dépassemant prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse
346	CS346	Dépassemant prohibé par la droite

348	CS348	Dépassemant prohibé par la gauche
349	CS349	Défaut de respecter la priorité aux piétons et aux cyclistes à une intersection
350	CS350	Défaut de respecter la priorité accordée aux véhicules qui circulent en sens inverse
359	CS359	Omission de se conformer à un feu rouge
360	CS360	
359.1	CS3591	Omission d'arrêter avant d'effectuer un virage à droite sur un feu rouge (là où ce virage est permis)
368	CS368	Omission de se conformer à un panneau d'arrêt
369	CS369	Omission de se conformer à un panneau d'arrêt
370	CS370	Omission de se conformer à un panneau d'arrêt
396	CS396	Omission de porter la ceinture de sécurité
401	CS401	Omission de porter la ceinture de sécurité
406	CS406	Défaut de céder le passage à un véhicule d'urgence dont les signaux lumineux ou sonores sont en marche
406.1	CS4061	Défaut de ralentir ou de changer de voie à l'approche d'un véhicule routier immobilisé et dont les feux clignotants ou pivotants ou le signal lumineux d'une flèche jaune sont actionnés
411	CS411	Omission de faire un arrêt obligatoire à un passage à niveau
413	CS413	Omission d'arrêter à un passage à niveau dans la conduite d'un véhicule spécifique
416	CS416	Marche arrière prohibée
417	CS417	Marche arrière prohibée
422	CS422	Conduite pour un pari, un enjeu ou une course
433	CS433	Fait de se tenir ou de prendre place sur le marchepied, sur une partie extérieure, dans la benne ou la caisse d'un véhicule routier en mouvement, ou de tolérer une telle pratique
434	CS434	Fait de s'agripper à un véhicule routier en mouvement ou d'être tiré ou poussé par un tel véhicule, ou de tolérer une telle pratique
436	CS436	Freinage brusque sans nécessité
439.1	CS4391	Conduite en faisant usage d'un appareil muni d'une fonction téléphonique
460	CS460	Omission d'arrêter à l'approche d'un autobus scolaire ou croisement ou dépassemant prohibé
484	CS484	Omission de porter le casque protecteur
646	CS646	Conduite interdite d'un véhicule transportant des matières dangereuses dans un tunnel

9.3.2. Codes à deux positions pour les provinces et les États

Code	Nom de la province ou de l'État	Code	Nom de la province ou de l'État
AB	Alberta	ND	Dakota du Nord
AK	Alaska	NL	Terre-Neuve-et-Labrador
AL	Alabama	NH	New Hampshire
AR	Arkansas	NJ	New Jersey
AZ	Arizona	NK	Nebraska
BC	Colombie-Britannique	NM	Nouveau-Mexique
CA	Californie	NS	Nouvelle-Écosse
CO	Colorado	NT	Territoires du Nord-Ouest
CT	Connecticut	NV	Nevada
DC	District de Columbia	NY	New York
DE	Delaware	OH	Ohio
FL	Floride	OK	Oklahoma
GA	Géorgie	ON	Ontario
HI	Hawaii	OR	Oregon
IA	Iowa	PA	Pennsylvanie
ID	Idaho	PE	Île-du-Prince-Édouard
IL	Illinois	PR	Puerto Rico
IN	Indiana	QC	Québec
KS	Kansas	RI	Rhode Island
KY	Kentucky	SC	Caroline du Sud
LA	Louisiane	SK	Saskatchewan
MA	Massachusetts	TN	Tennessee
MB	Manitoba	TX	Texas
MD	Maryland	UT	Utah
ME	Maine	VA	Virginie
MI	Michigan	VI	Îles Vierges
MN	Minnesota	VT	Vermont
MO	Missouri	WA	Washington
MS	Mississippi	WI	Wisconsin
MT	Montana	WV	Virginie-Occidentale
NB	Nouveau-Brunswick	WY	Wyoming
NC	Caroline du Nord	YT	Territoire du Yukon

9.4. Exceptions (COMMENTAIRE P. 2)

Tout document qui vient modifier un avis de jugement ou un dossier amende déjà transmis à la SAAQ doit faire l'objet d'un avis écrit en remplissant le formulaire « Avis relatif aux points d'inaptitude et aux amendes non payées (no. :5286 50) » et le faire parvenir à la SAAQ par télécopieur ou par la poste. Cela inclut les annulations, les rétractions, les avis d'appels, etc.

Ce formulaire peut être trouvé dans la section « Formulaires » du site de SAAQclic-EED.

9.4.1. Personnes-ressources

Pour d'autres renseignements, veuillez consulter la section « Nous joindre » du site de SAAQclic-EED afin de retrouver la ressource appropriée.